



NORME DE CLASSIFICATION

INSPECTION TECHNIQUE

Catégorie Technique

NORME DE CLASSIFICATION

INSPECTION TECHNIQUE

CATÉGORIE TECHNIQUE

Publiée par:

**Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel
1988**

°Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| DEFINITION DE LA CATÉGORIE | 4 |
| DEFINITION DU GROUPE | 5 |
| LEXIQUE | 7 |
| INSPECTEUR STAGIAIRE - DÉTERMINANTS DE NIVEAU 1 | 8 |
| ÉCHELLES DE COTATION | 8 |
| INDEX DES POSTES-REPÈRES | 17 |

INTRODUCTION

La présente norme de classification décrit les systèmes à utiliser pour évaluer les postes classés dans le groupe de l'inspection technique. Elle comprend une introduction, la définition de la catégorie technique et du groupe professionnel, une description normalisée d'emploi pour un Inspecteur en formation au niveau 1, les échelles de cotation numérique pour d'autres postes et les descriptions de poste-repères.

Inspecteur stagiaire - Déterminants de niveau 1

Une description normalisée du poste d'inspecteur stagiaire au niveau 1 figure à la page 7.

Cotation numérique

La cotation numérique est une méthode d'analyse quantitative permettant de déterminer la valeur relative des emplois. Les plans de cotation numérique définissent les caractéristiques ou facteurs qui sont communs aux emplois à évaluer, ainsi que les degrés de chaque facteur, avec attribution de points à chaque degré. La somme des cotes numériques attribuées par les évaluateurs représente la valeur totale déterminée pour chaque emploi.

Toutes les méthodes d'évaluation des emplois exigent l'exercice du jugement et la collecte et l'analyse de renseignements, de manière qu'il y ait uniformité dans l'évaluation. La méthode de cotation numérique facilite l'étude rationnelle et le règlement des différends lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur relative des emplois.

Facteurs

Les facteurs combinés ne décrivent pas nécessairement tous les aspects des emplois; ils indiquent seulement les caractéristiques qu'on peut définir et distinguer, et qui sont utiles pour déterminer la valeur relative des emplois. Le présent bilan utilise cinq facteurs.

Pondération et attribution des cotes numériques

La cote numérique attribuée à chaque facteur reflète son importance relative. De même, les points attribués aux facteurs ou éléments croissent selon une progression arithmétique.

Échelles de cotation

Dans le plan de cotation, on utilise les facteurs, coefficients de pondération et valeurs numériques ci-après:

| <u>Facteur</u> | <u>Élément</u> | <u>Pourcentage des points totaux</u> | <u>Valeurs numériques</u> | |
|---------------------------------|--|--|-------------------------------|----------------|
| | | | <u>Minimum</u> | <u>Maximum</u> |
| Compétences et Connaissances | | 40 | 50 | 400 |
| Responsabilité technique | Marge laissée à l'initiative et au jugement Portée des activités | 35 | 50 | 350 |
| Conditions de travail | | 10 | 10 | 100 |
| Supervision | | 15 | 15 | 150 |
| | | 100 | | 1,000 |

Postes-repères

Les descriptions des postes-repères sont utilisées pour illustrer les degrés des facteurs. Chaque description comprend, outre un bref résumé, la liste des fonctions principales, avec indication du pourcentage de temps consacré à chacune, ainsi que les exigences particulières décrivant le degré de chaque facteur auquel le poste est coté. Après avoir évalué les postes-repères, on a indiqué, dans les particularités, le degré et les valeurs numériques attribués à chaque facteur.

Les échelles de cotation identifient les descriptions de poste-repères qui illustrent chaque degré. Ces descriptions font partie intégrante du plan de cotation numérique; elles sont utilisées pour assurer l'uniformité dans l'application des échelles de cotation.

Utilisation de la norme

L'application de cette norme de classification comporte sept étapes:

1. Étudier la description de poste pour s'assurer qu'on comprend bien le poste dans son ensemble. Étudier également la relation qui existe entre le poste à évaluer et les postes de l'organisation qui sont situés au-dessus et au-dessous.
2. Confirmer le classement du poste dans la catégorie et le groupe en se référant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et des postes exclus.
3. Attribuer le niveau 1 à un poste dont les déterminants, dans l'ensemble, correspondent aux fonctions et responsabilités de la description normalisée à la page 7. Évaluer les autres postes selon les échelles de cotation des pages suivantes.
4. Déterminer le degré provisoire de chaque facteur du poste à évaluer en le comparant avec les définitions de degrés des échelles de cotation. Pour appliquer avec uniformité les définitions de degrés, il faut se reporter fréquemment à la description des facteurs et aux instructions ayant trait à la cotation.
5. Comparer la description du facteur figurant dans chacun des postes-repères qui illustrent le degré fixé provisoirement avec la description du facteur du poste à évaluer. Faire également la comparaison avec la description du facteur des postes-repères pour les degrés situés au-dessous et au-dessus du degré choisi provisoirement.
6. Additionner les valeurs numériques attribuées pour tous les facteurs afin de déterminer la cote numérique provisoire.
7. Comparer, quant à l'ensemble, le poste à évaluer avec les postes auxquels on a attribué des valeurs numériques similaires, afin de vérifier la validité de la cote globale.

Détermination des niveaux

L'évaluation des emplois a pour but ultime de déterminer la valeur relative des emplois compris dans chaque groupe professionnel. Les emplois qui entrent dans une gamme donnée de valeurs numériques doivent être jugés d'égale difficulté et classés au même niveau.

NIVEAU ET LIMITES DE NIVEAU

| <u>POINTS</u> | <u>NIVEAU</u> |
|------------------------|---------------|
| Déterminants de niveau | TI-1 |
| Minimum - maximum | |
| 125 - 300 | T1-2 |
| 301 - 375 | T1-3 |
| 376 - 450 | T1-4 |
| 451 - 550 | T1-5 |
| 551 - 650 | T1-6 |
| 651 - 825 | T1-7 |
| 826 - 1 000 | T1-8 |

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser [les tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

Postes exclus

Les postes exclus du groupe sont ceux où l'une ou plusieurs des fonctions suivantes sont d'importance fondamentale:

1. L'utilisation de statistiques, de règlements ou de normes pour les produits agricoles, sylvicoles ou de la pêche.
2. L'examen physique de l'équipement, des fournitures et du matériel afin de certifier l'identification, la quantité et l'état du produit.
3. Tout poste exigeant de l'expérience de pilotage et un brevet valide de pilote d'avion ou d'hélicoptère.

LEXIQUE

«Inspection» désigne la comparaison d'un produit d'une unité, d'un article, d'un système ou d'un procédé à un ensemble de critères établis. Cette comparaison requiert l'utilisation d'un ou plusieurs procédés comprenant des mesures, des examens et des tests. Le processus intellectuel constitue un élément essentiel de l'inspection, pour ce qui est de l'établissement de conformité ou de non-conformité aux critères.

A cause de problèmes de sémantique et aussi de façon à éviter d'utiliser des définitions de degrés trop longues et répétitives, seulement pour l'application des échelles de cotation, le terme «inspection» désignera un ou tous les éléments de la section des postes inclus dans la définition du groupe à la page 5.

«Assurance de la qualité» désigne l'ensemble des activités et fonctions contribuant à garantir la qualité.

«Contrôle de la qualité» désigne les techniques et activités opérationnelles permettant de respecter certaines exigences spécifiques de qualité.

«Politique» désigne un énoncé des intentions et des buts établis par une loi ou par l'autorité du sous-chef en vue d'orienter les lignes de conduite dans l'avenir.

«Programme d'inspection» désigne les plans d'action précis, élaborés et appliqués par l'organisme en vue d'atteindre des objectifs.

«Projet d'inspection» désigne une partie d'un programme pour laquelle des objectifs ont été fixés et qui est délimitée par des contrôles budgétaires, des délais et la disponibilité des ressources.

DESCRIPTION DE L'EMPLOI - INSPECTEUR STAGIAIRE - DÉTERMINANTS DE NIVEAU 1

Sous l'autorité du superviseur des opérations (dans un grand district ou un district de taille moyenne) ou du gérant de district (dans un petit district)

Fonctions

Étudier la Loi et le Règlement sur les poids et mesures, les directives et les méthodes d'inspection.

Faire l'inspection et l'essai d'appareils de pesage et de mesurage simples, faire des calculs mathématiques et appliquer les facteurs de correction, au besoin.

Particularités - Déterminants de niveau 1

Il s'agit d'un poste de débutant qui doit participer à un programme de formation national, recevoir la formation en cours d'emploi dans un district, accompagner les inspecteurs principaux lorsqu'ils font leurs inspections régulières et faire des inspections et des tests sur des appareils de pesage et de mesure simples, sous supervision directe.

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES

Ce facteur sert à mesurer le niveau de connaissances et de compétences techniques et administratives requises pour remplir les fonctions du poste.

Définitions

«Connaissances» désigne l'intensité et l'ampleur de la compréhension et de l'application des lois, des règlements, des politiques, des normes, des principes, des méthodes, des techniques, des procédures et des pratiques requises pour remplir les fonctions du poste. Ces connaissances s'acquièrent par une formation régulière, un programme spécial d'enseignement, une formation et une expérience en cours d'emploi ou par l'occupation de postes connexes de plus en plus complexes et comportant de plus en plus de responsabilités.

«Compétences» désigne la facilité à appliquer les connaissances.

Instructions ayant trait à la cotation

Les degrés du facteur compétences et connaissances attribués aux postes-repères ont été établis par le rangement comparatif des postes représentatifs au sein du groupe de l'inspection technique. Les sept degrés du facteur ne sont pas reliés directement au nombre d'années passées à acquérir ces compétences et les connaissances mais indiquent les exigences relatives des postes sur le plan des compétences et connaissances au sein de ce groupe professionnel.

Quand ils établissent les degrés des compétences et connaissances requises pour remplir les fonctions du poste, les noteurs doivent tenir compte de caractéristiques comme ceux qui suivent:

1. La variété, la complexité et la nouveauté des principes, des technologies ainsi que des techniques, des pratiques, des méthodes et des procédures d'inspection.
2. Les compétences et connaissances requises pour gérer des projets, des ressources et des opérations.
3. Les compétences et connaissances requises pour s'acquitter de fonctions de consultation.

Le degré choisi provisoirement doit être confirmé par une comparaison des fonctions et des exigences du poste évalué avec les fonctions et particularités des postes-repères.

ÉCHELLE DE COTATION - COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES

| Degré des compétences et connaissances | Points | Descriptions des Postes-repères |
|--|--------|--|
| 1 | 50 | 19 Inspecteur subalterne, poids et mesures |
| 2 | 108 | 16 Inspecteur principal, poids et mesures 17 Inspecteur principal, électricité et gaz |
| 3 | 166 | 14 Superviseur d'opérations, poids et mesures 15 Inspecteur d'installations, électricité et gaz 18 Représentant de la qualité du détachement |
| 4 | 224 | 8 Gérant de district, poids et mesures 10 Agent régional d'investigation des accidents 11 Expert maritime (petits bateaux) 12 Inspecteur de navigabilité - bureau de district 13 Spécialiste de la gravimétrie |
| 5 | 283 | 6 Enquêteur principal sur les défauts 7 Gestionnaire de la qualité du détachement 9 Expert maritime (électricité) |
| 6 | 342 | 3 Commandant de détachement 4 Expert maritime principal 5 Surintendant régional, Contrôle de fabrication, réparation et révision |
| 7 | 400 | 1 Chef, Inspection de la navigabilité 2 Chef de section, génie électrique et électronique |

RESPONSABILITÉ TECHNIQUE

Ce facteur sert à mesurer la difficulté en ce qui concerne la marge laissée à l'initiative et au jugement et l'incidence des activités.

Définitions

L'expression «initiative et jugement» désigne la liberté de prendre des mesures particulières dans le cadre des règlements, des directives, des instructions et des pratiques établis, la nature de la direction ou de la supervision reçue; les possibilités de consultation et d'orientation et le degré de pouvoir délégué par les supérieurs.

L'expression «incidence des activités» désigne l'importance des activités en fonction de leurs répercussions.

Instructions ayant trait à la cotation

Les degrés de l'élément incidence des activités sont illustrés par les postes-repères. Dans l'évaluation des postes selon l'élément incidence des activités, les noteurs doivent tenir compte de la nature, de l'importance et de la variété des programmes du ministère ou des activités industrielles et commerciales que ces mesures touchent et des caractéristiques suivantes du travail :

1. L'incidence sur la mise en oeuvre et les objectifs des programmes d'inspection, des projets ou des contrats ministériels; l'incidence sur les politiques du gouvernement.
2. L'incidence sur les ressources du ministère.
3. L'incidence sur les activités des organismes industriels et commerciaux; l'incidence sur les engagements internationaux.
4. L'incidence sur les personnes ou les groupes de l'extérieur de la fonction publique, par exemple le grand public.
5. L'incidence sur l'état de fonctionnement de l'équipement et sur la sécurité des utilisateurs.
6. La mesure dans laquelle le titulaire détient l'autorité réelle.
7. Le genre et la variété des inspections effectuées.
8. Les conséquences d'une erreur de jugement.

Toute caractéristique n'est qu'une indication de l'incidence des activités et il faut tenir compte de tout le contexte dans lequel le travail est exécuté. Il faut confirmer les degrés des deux éléments du facteur responsabilité technique provisoirement choisis en comparant les fonctions du poste qu'on évalue avec les descriptions des fonctions et les particularités des postes-repères.

ÉCHELLE DE COTATION - RESPONSABILITÉ TECHNIQUE

| | Marge laissée à l'initiative et au jugement et degré | | | |
|------------------------------------|---|---|---|--|
| Degré de l'incidence des activités | Faire des inspections sous supervision. Appliquer des règlements, des normes, des directives ou les modalités des contrats. Soumettre les problèmes inusités au superviseur pour que des mesures soient prises ou pour recevoir des directives. Les lignes de conduite sont clairement indiquées. | Organiser et faire des inspections. Faire appliquer les règlements, directives, les normes ou les modalités de contrats. Choisir une ligne de conduite qui peut modifier les pratiques établies en matière d'inspection. Discuter des problèmes inusités avec un superviseur afin de recevoir des conseils. | Diriger, coordonner, contrôler et réaliser des projets d'inspection. Évaluer des propositions et autoriser des changements en matière de procédés d'inspection. Élaborer de nouvelles techniques qui tiennent compte des pratiques établies en matière d'inspection. Faire des recommandations en vue de modifier l'exécution de programmes ou de projets d'inspection. Soumettre les problèmes inusités au superviseur, accompagnés de propositions concernant la ligne de conduite éventuelle à suivre. | Planifier, élaborer, réaliser, modifier et coordonner des programmes d'inspection. Élaborer et évaluer des normes, des règlements et des procédés pour assurer la qualité. Planifier, élaborer et modifier des inspections en fonction des progrès technologiques ou des exigences de la loi. Élaborer ou appliquer des nouvelles lignes de conduite qui influencent les ressources et la conduite et l'exécution de programmes d'inspection. Soumettre à un supérieur les problèmes inusités, en lui faisant rapport de la faisabilité des solutions et des recommandations au sujet de la ligne de conduite à adopter. |
| | A | B | C | D |
| 1 | 50/ 19 Inspecteur subalterne P&M | 103/ 18 Rep. Qual. Dét. | 156/ | 209/ |
| 2 | 97/ | 150/ 14 Sup. opér. 15 Insp. inst., E&G 16 Inspecteur principal, P&M 17 Inspecteur principal, E&G | 203/ 7 Gest. quai. dét. 13 Spéc. gravi. | 256/ |
| 3 | 144/ | 197/ 9 Exp. mar. (électricité) 11 Exp. mar. (petits bateaux) 12 Insp. navigabilité, bureau de district | 250/ 5 Sur. régional, contrôle fab. rép. rév. 6 Enq. prin, défauts 8 Gérant dist., P&M 10 Agent rég. invest. acc. | 303/ 2 Chef de section, génie électrique et électronique |
| 4 | 191/ | 244/ | 297/ Comm. détach. Expert maritime principal | 350/ 1 Chef, insp. navigabilité |

CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce facteur sert à évaluer le genre, la variété, la rigueur, l'intensité, la durée ou la fréquence des expositions à des conditions comme:

- efforts physiques: se tenir debout, marcher, manipuler des objets, travailler dans des postures difficiles;
- l'exposition à la poussière, la saleté, la chaleur, le froid, les odeurs, le bruit, la vibration et les blessures;
- l'obligation de porter des vêtements protecteurs ou un équipement encombrants;
- l'obligation de s'absenter fréquemment ou longtemps de chez soi.

Instructions ayant trait à la cotation

Lorsqu'il s'agit d'évaluer les postes en fonction de l'exposition aux blessures, il faut seulement considérer les blessures ou les dommages à la santé qui risquent de se produire et non ceux qui sont peu probables. Les évaluateurs devraient également tenir compte de la nature des matériaux manipulés ou de l'équipement utilisé, de la capacité de contrôler le risque et du besoin d'utiliser des appareils de sûreté et de l'équipement et des vêtements protecteurs.

Le degré provisoirement choisi doit être vérifié par une comparaison des fonctions du poste évalué avec les fonctions et particularités des postes-repères qui servent d'exemple pour ce degré.

Tous les postes reçoivent au moins les cotes numériques minimales à l'égard de ce facteur.

ÉCHELLE DE COTATION - CONDITIONS DE TRAVAIL

| Conditions de travail et degré | Points | Descriptions des postes-repères |
|---|--------|---|
| Très bonnes conditions de travail correspondant surtout à un environnement de bureau. 1 | 10 | 1 Chef, Inspection de la navigabilité 2 Chef de section, Génie électrique et électronique 4 Expert maritime principal 5 Surintendant régional, Contrôle de fabrication, réparation et révision |
| Bonnes conditions de travail 2 | 32 | 3 Commandant de détachement Gest., Qualité du détachement 7 8 Gérant de district, Poids et mesures 13 Spécialiste de la gravimétrie |
| Conditions de travail passables 3 | 54 | 6 Enquêteur principal, défauts 12 Inspecteur de navigabilité - bureau de district 14 Superviseur d'opérations, P&M 18 Rep. de la qualité du détachement |
| Conditions de travail médiocres 4 | 77 | 9 Expert maritime (électricité) 10 Agent régional d'invest. des accidents 15 Inspecteur d'installations, Électricité et gaz 17 Inspecteur principal, Électricité et gaz |
| Conditions de travail médiocres 5 | 100 | 11 Expert maritime (petits bateaux) 16 Inspecteur principal, Poids et mesures 19 Inspecteur subalterne, Poids et mesures |

SUPERVISION

Le présent facteur sert à évaluer le degré de responsabilité permanente assumée relativement au travail et à la direction d'autres employés.

Instructions ayant trait la cotation

Dans tous les postes, on doit montrer à d'autres employés comment accomplir les tâches ou les fonctions; on accorde donc à tous les postes, au minimum, le degré 1 pour ce facteur.

Il n'y a pas lieu de coter la supervision occasionnelle, par exemple celle qui est exercée lorsque le superviseur est en congé annuel ou en congé de maladie.

Dans l'évaluation des postes, il faut tenir compte de toutes les caractéristiques indiquées pour chaque degré de la responsabilité de supervision. Le degré attribué à un poste doit comporter la plupart des caractéristiques du degré en question.

ÉCHELLE DE COTATION - SUPERVISION

| <u>Nature de la responsabilité de supervision et degré</u> | | <u>Points</u> | <u>Descriptions des postes-repères</u> |
|---|---|---------------|--|
| Montrer à d'autres employés comment accomplir les tâches ou fonctions. | 1 | 15 | 6 Enquêteur principal, défauts 9 Expert maritime (électricité) 10 Agent régional d'investigation des accidents 11 Expert maritime (petits bateaux) 12 Inspecteur de navigabilité - bureau de district 13 Spécialiste de la gravimétrie 15 Inspecteur d'installations, Électricité et gaz 16 Inspecteur principal, Poids et mesures 17 Inspecteur principal, Électricité et gaz 18 Représentant de la qualité du détachement 19 Inspecteur subalterne, Poids et mesures |
| Établir l'horaire quotidien; assigner les tâches; renseigner les employés sur les méthodes, procédures et techniques de travail et sur la solution des problèmes; identifier les besoins de formation; vérifier le travail quant à sa justesse, sa réalisation et son respect des procédures et des normes de qualité et de quantité. | 2 | 60 | 14 Superviseur d'opérations, Poids et mesures |
| Planifier, organiser et contrôler le travail des subordonnés (à plus long terme) dans un secteur donné de façon à rencontrer les besoins d'un programme ou d'un ero, et d'inspection; établir les priorités; faire l'allocation des ressources; identifier les besoins en perfectionnement et développer des plans locaux de formation; recommander les mutations et les mesures disciplinaires. | 3 | 105 | Expert maritime principal Surlintendant régional, Contrôle de fabrication, réparation et révision Gestionnaire de la qualité du détachement Gérant de district, Poids et mesures |
| Gérer, coordonner et évaluer l'utilisation des ressources humaines par l'intermédiaire de superviseurs subordonnés dans un secteur organisationnel important; établir les buts et les objectifs; examiner et approuver les plans de travail; déterminer les ressources requises; examiner et évaluer les besoins de formation de l'organisation et les programmes de formation; évaluer la justesse des normes de rendement et autoriser ou recommander des changements; recommander des changements dans l'organisation. | 4 | 150 | Chef, Inspection de la navigabilité Chef de section, Génie électrique et électronique Commandant de détachement |

INDEX DES POSTES-REPÈRES

| <u>PR</u> | <u>TITRE</u> | <u>C & C</u> | <u>RT</u> | <u>Cond. trav.</u> | <u>SUP.</u> | <u>TOTAL</u> | <u>NIVEAU</u> |
|-----------|--|------------------|-----------|--------------------|-------------|--------------|---------------|
| 1 | Chef, Inspection de la navigabilité | 7/400 | D4/350 | 1/ 10 | 4/150 | 910 | 8 |
| 2 | Chef de section, Génie électrique et électronique | 7/400 | D3/303 | 1/ 10 | 4/150 | 863 | 8 |
| 3 | Commandant de détachement | 6/342 | 04/297 | 2/ 32 | 4/150 | 821 | 7 |
| 4 | Expert maritime principal | 6/342 | 04/297 | 1/ 10 | 3/105 | 754 | 7 |
| 5 | Surintendant régional, Fabrication, réparation et révision | 6/342 | C3/250 | 1/ 10 | 3/105 | 707 | 7 |
| 6 | Enquêteur principal sur les défauts | 5/283 | C3/250 | 3/ 54 | 1/ 15 | 602 | 6 |
| 7 | Gestionnaire de la qualité du détachement | 5/283 | C2/203 | 2/ 32 | 3/105 | 623 | 6 |
| 8 | Gérant de district, Poids et mesures | 4/224 | C3/250 | 2/ 32 | 3/105 | 611 | 6 |
| 9 | Expert maritime, Électricité | 5/283 | B3/197 | 4/ 77 | 1/ 15 | 572 | 6 |
| 10 | Agent régional d'investigation des accidents | 4/224 | C3/250 | 4/ 77 | 1/ 15 | 566 | 6 |
| 11 | Expert maritime (petits bateaux) | 4/224 | B3/197 | 5/100 | 1/ 15 | 536 | 5 |
| 12 | Inspecteur de navigabilité - bureau de district | 4/224 | B3/197 | 3/ 54 | 1/ 15 | 490 | 5 |
| 13 | Spécialiste de la gravimétrie | 4/224 | C2/203 | 2/ 32 | 1/ 15 | 474 | 5 |
| 14 | Superviseur d'opérations, Poids et mesures | 3/166 | B2/150 | 3/ 54 | 2/ 60 | 430 | 4 |
| 15 | Inspecteur d'installations, Électricité et gaz | 3/166 | B2/150 | 4/ 77 | 1/ 15 | 408 | 4 |
| 16 | Inspecteur principal, Poids et mesures | 2/108 | B2/150 | 5/100 | 1/ 15 | 373 | 3 |
| 17 | Inspecteur principal, Électricité et gaz | 2/108 | B2/150 | 4/ 77 | 1/ 15 | 350 | 3 |
| 18 | Représentant de la qualité du détachement | 3/166 | B1/103 | 3/ 54 | 1/ 15 | 338 | 3 |
| 19 | Inspecteur subalterne, Poids et mesures | 1/ 50 | A1/ 50 | 5/100 | 1/ 15 | 215 | 2 |

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 8

Titre descriptif: Chef, Inspection de la navigabilité

Cote numérique: 910

Supérieur hiérarchique: Directeur de la Division de navigabilité

Profil du poste

Responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et procédures ministérielles relatives à la fabrication et à l'entretien des aéronefs, ce qui comprend la surveillance des opérations de fabrication et d'entretien des aéronefs, la délivrance et le retrait de certificats de navigabilité et de certificats d'agrément des entreprises de fabrication et d'entretien et la formulation de normes pour l'octroi de licences aux mécaniciens d'entretien des aéronefs (MEA)

Fonctions% du temps

| | |
|--|----|
| Diriger et contrôler l'étude et la mise au point des normes réglementaires régissant la fabrication et l'entretien des aéronefs; assurer des liaisons avec des autorités étrangères s'occupant de navigabilité afin d'établir une compatibilité entre les normes de divers pays; recommander l'approbation des normes; fournir des directives et donner des conseils techniques en ce qui concerne les changements apportés aux lois, aux règlements et aux procédures en vigueur au Canada. | 25 |
| Diriger et contrôler l'évaluation: des demandes régionales visant l'agrément d'entreprises vouées à la fabrication et à l'entretien des aéronefs; des activités divisionnaires touchant la formation et la qualification du personnel d'entretien des aéronefs; des programmes d'entretien destinés aux nouveaux types d'aéronefs fabriqués au Canada et à des moteurs de fabrication canadienne pour fins d'approbation et des programmes d'entretien destinés à des types d'aéronefs fabriqués à l'étranger ou à des moteurs, également fabriqués à l'étranger, pour vérifier leur validité. | 25 |
| Diriger l'élaboration et l'évaluation des politiques et procédures régissant la supervision, la vérification et les fonctions d'exécution des inspecteurs de navigabilité partout au Canada, en ce qui concerne le contrôle réglementaire de la fabrication et de l'entretien des aéronefs; émettre des politiques à court terme; recommander l'approbation d'autres politiques. | 20 |
| Diriger et contrôler l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes de formation destinés au retrait temporaire et au rétablissement des certificats de navigabilité et des autorisations de vol des aéronefs; diriger la formulation de normes pour l'octroi de certificats de navigabilité pour les aéronefs et les composants connexes importés ou exportés. | 15 |
| Superviser directement 5 surintendants, 15 inspecteurs de navigabilité et 3 employés de soutien; agir comme cadre de premier niveau dans les procédures de grief; déterminer l'efficacité des programmes et des ressources (220 inspecteurs de navigabilité) actuellement consacrées aux inspections dans 6 bureaux régionaux et 19 bureaux locaux; élaborer une politique nationale pour la formation des inspecteurs de navigabilité. | 15 |

Degré/
Points

Particularités

Compétences et connaissances

7 / 400

Le poste exige une grande connaissance des opérations de fabrication et d'entretien ainsi que des pratiques et des techniques employées dans l'industrie aéronautique civile; il faut de plus avoir une connaissance détaillée des lois, des politiques et des procédures en vigueur dans l'aviation civile et des dispositions des accords internationaux touchant la navigabilité et le commerce comme le GATT (General Agreement on Tariff and Trade) pour les aéronefs civils, l'Accord sur les barrières techniques dans le commerce; des accords bilatéraux de navigabilité et des Annexes de l'OACI touchant la navigabilité ainsi que la formation permanente et la qualification des MEA; il faut avoir une bonne connaissance des lois provinciales régissant la formation technique post-secondaire et l'apprentissage.

Il faut également connaître les politiques et procédures du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique et de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, en ce qui concerne les conventions collectives, les activités des syndicats et des associations d'employés et les procédures de grief et d'appel. Cette connaissance est particulièrement importante compte tenu de l'existence de l'Association canadienne des inspecteurs de navigabilité au sein de l'Union canadienne des employés du Transport, car il faut alors agir comme conseiller en navigabilité auprès du directeur de la Division de navigabilité, du directeur général des règlements de l'Aviation et du sous-ministre adjoint, Aviation.

Il faut avoir la compétence voulue pour planifier et coordonner les vérifications réglementaires et internes et les programmes de surveillance, en ce qui concerne la fabrication et l'entretien des aéronefs; être en mesure de renseigner certains groupes intéressés ou de négocier avec eux; et assurer des liaisons, à l'étranger, avec des autorités s'occupant de navigabilité et avec des entreprises vouées à la fabrication et à l'entretien des aéronefs.

Responsabilité technique

D4 / 350

Le travail comprend la responsabilité de diriger et de contrôler la planification, l'élaboration, la coordination et l'évaluation des politiques et procédures ayant trait à la fabrication et à l'entretien des aéronefs. Ces politiques et procédures sont promulguées à la fois comme exigences réglementaires pour le public de l'Aviation et comme directives internes pour le personnel chargé des inspections de navigabilité. Il faut aussi fournir des conseils à une grande variété d'organismes et de personnes au sujet de la réglementation régissant la fabrication et l'entretien des aéronefs.

En plus des responsabilités fonctionnelles susmentionnées, le travail comprend une importante participation axiale à des programmes d'approbation de types d'aéronef et à des programmes d'homologation/familiarisation, principalement en ce qui concerne l'étude et l'approbation des programmes de fabrication et d'entretien. Il faut fournir une aide technique directe à d'autres membres de commissions chargées d'approuver des types d'aéronef et à des équipes d'homologation/familiarisation ayant des connaissances spéciales pour faciliter l'entretien des aéronefs. Il faut également participer à l'approbation des entreprises vouées à la fabrication et à l'entretien des aéronefs et évaluer les écoles donnant des cours d'entretien des aéronefs.

Le travail exige de participer étroitement aux programmes du bureau central et des régions visant à accroître le nombre des inspecteurs de navigabilité et d'assumer la responsabilité de la préparation de programmes nationaux spéciaux pour la formation des inspecteurs de navigabilité.

Les résultats, découlant du contrôle des politiques et procédures et de la participation axiale aux programmes d'entretien des aéronefs peuvent avoir un impact considérable sur l'industrie aéronautique. Par exemple, tout changement de politique quant à la périodicité des inspections et des certifications par un MEA, requises pour un aéronef, peut avoir un effet financier immédiat sur les propriétaires d'aéronefs de toutes dimensions. Tout changement apporté, dans la politique, à la mesure dans laquelle de grandes entreprises d'entretien comme Air Canada peuvent assumer une responsabilité déléguée, peut avoir un effet financier sur la façon dont l'entreprise est dirigée et un effet politique immédiat sur les relations entre le président de l'entreprise et le ministre.

Les politiques relatives aux rôles respectifs des entreprises approuvées et du personnel qualifié pour l'entretien des aéronefs ont des effets considérables à la fois sur l'économie dans l'industrie et sur la mesure dans laquelle le ministère peut exercer un contrôle direct sur les procédés de fabrication et d'entretien. Les erreurs de jugement faites lors du développement de ces politiques et les programmes régionaux qui en résulteraient pourraient avoir des effets graves aux plans de la sécurité et de l'économie. De même, toute erreur de jugement faite dans les politiques et la formation à l'égard du retrait provisoire d'autorisations de vol pourrait donner lieu à un grand embarras au ministère ainsi qu'à la possibilité de poursuites judiciaires longues et coûteuses. Tout manque de vigilance dans l'application des recommandations divisionnaires sur la navigabilité peut avoir des effets néfastes immédiats sur la sécurité dans l'aviation.

Le rôle grandissant du bureau en ce qui concerne les aspects de navigabilité du GATT, a également d'importantes ramifications économiques. Lorsque les États-Unis ou d'autres pays ont recours au prétexte de règlements de sécurité pour imposer des barrières commerciales, lesquelles empêchent les entreprises canadiennes de remettre en état des composants provenant d'aéronefs enregistrés dans ces pays, il en résulte des conséquences néfastes dans l'industrie canadienne vouée à l'entretien des aéronefs. La valeur actuelle des aéronefs civils exportés du Canada atteint environ 3 milliards de dollars par an. Le bureau joue un grand rôle dans la formulation des normes de fabrication et d'entretien qui ont un impact direct sur les produits pouvant être exportés.

Conditions de travail

1 / 10

Principalement un travail de bureau.

Supervision

4 / 150

Gérer les opérations de la division de navigabilité par l'intermédiaire de cinq superviseurs subalternes. Établir les objectifs de concert avec les subalternes. Examiner et approuver les plans de travail conçus pour atteindre les objectifs et évaluer régulièrement les progrès réalisés. Déléguer autorité et responsabilités pour maximiser la capacité de travail des subalternes. Étudier et évaluer les besoins en matière de formation du personnel et veiller à l'élaboration de plans efficaces de formation.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: 8

Titre descriptif: Chef de section,
Génie électrique/électronique

Cote numérique: 863

Supérieur hiérarchique: Directeur, Assurance de la qualité

Profil du poste

Poste de gestionnaire chargé d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer des programmes d'assurance de la qualité concernant les systèmes électriques, électroniques et informatiques. De plus, le titulaire est chargé de gérer et de coordonner trois sous-sections : Systèmes terrestres, maritimes et aériens; Composantes, Réparation et Révision et Ordinateurs (logiciel et matériel); et Installations locales.

Fonctions% du temps

| | |
|--|----|
| Gérer la section de génie électrique et électronique chargée de planifier, de diriger et de contrôler les opérations ministérielles d'assurance de la qualité (AQ) pour le matériel et le service; mettre la politique en oeuvre et recommander les modifications requises; recommander les changements à apporter à l'organisation en vue d'en améliorer le fonctionnement; élaborer les exigences AQ pour les projets d'acquisition de capitaux; s'assurer que les exigences AQ sont incorporées dans les documents contractuels; conseiller les gestionnaires de programmes au sujet des normes, des procédures et des principes AQ à appliquer pour réaliser les objectifs de projet; évaluer les propositions de soumission de l'entrepreneur pour contrôler l'observation des prescriptions AQ; établir les exigences AQ pour les composantes concernant les travaux d'électricité, d'électronique, d'informatique et les produits de fibres et d'optique; représenter la direction au sujet de la résolution des problèmes d'interface; fournir des conseils et avis de spécialiste sur la disponibilité des installations d'essai. | 50 |
| Fournir orientation, conseils et soutien techniques aux organismes de services techniques des Forces canadiennes ainsi qu'à leurs détachements; élaborer des instructions de gestion concernant l'AQ; planifier des programmes en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des techniques et des procédures utilisées par le personnel extérieur chargé de l'AQ; recommander la formation technique dont le personnel a besoin. | 25 |
| Gérer le groupe d'installation; fournir des rapports de situation et des conseils aux autorités du design au sujet des installations locales; dresser le calendrier des travaux d'inspection et surveiller ceux-ci. | 20 |
| Examiner les appréciations de rendement des employés; étudier les problèmes des employés; recommander la formation des employés; servir d'agent des griefs au premier palier. | 5 |

Particulari té s

Compétences et connaissances

7 / 400

Le travail exige une connaissance approfondie des principes de génie électrique et d'informatique; des opérations de fabrication, de réparation et de révision de l'industrie électrique; il exige aussi une connaissance détaillée de la politique, des procédures et des techniques ministérielles AQ. Il nécessite la capacité d'élaborer et de contrôler des systèmes AQ. Il exige également la compétence voulue pour gérer les membres de la section et du groupe d'installation, et pour examiner et évaluer le rendement, et recommander des plans de carrière et la formation. Il faut aussi diriger des réunions, par exemple des enquêtes sur la qualité ou les problèmes administratifs, représenter les gestionnaires supérieurs à ces réunions, et savoir préparer des rapports généraux et des lettres.

Responsabilité technique

D3 / 303

Le travail consiste à gérer un personnel composé de spécialistes de l'assurance de la qualité qui participent à l'élaboration de marchés concernant les systèmes d'électricité, d'électronique et d'informatique. Il faut fournir fréquemment des avis de spécialiste de l'AQ au personnel extérieur AQ, en vue de s'assurer qu'on emploie des techniques AQ efficaces. Il faut envoyer des spécialistes dans les bureaux extérieurs pour assurer une aide dans la résolution des problèmes, ou rendre visite au personnel extérieur, s'il s'agit d'un problème d'envergure. Le travail exige de représenter la Division de l'assurance de la qualité aux réunions avec les autres chefs du ministère, les entrepreneurs, les associations professionnelles et les représentants des gouvernements étrangers, en vue de résoudre les difficultés techniques et d'examiner les problèmes d'interface. Il faut s'assurer que la politique AQ de la Direction et du ministère n'est pas enfreinte, et vérifier si les directives fournies par le personnel sont satisfaisantes, et si les entrepreneurs et le personnel extérieur mettent en oeuvre correctement la politique AQ du ministère. Il faut élaborer et évaluer les normes, les règlements et les procédures AQ. Le travail exige d'élaborer, de mettre à l'essai et de modifier les procédures AQ, en fonction de l'évolution des systèmes industriels de contrôle de la qualité, évolution qui résulte, habituellement, de l'avènement de techniques avancées de production, tels le contrôle statistique des processus ou les systèmes «juste à temps», et qui influe sur les ressources et l'administration des programmes AQ du gouvernement. Les problèmes qui sont soumis au directeur portent habituellement sur des questions de politiques très délicates qui ne permettent qu'une faible marge d'interprétation. Les questions soumises aux supérieurs sont accompagnées d'une recommandation quant aux mesures indiquées.

L'interprétation des normes de qualité influe sur la pertinence du matériel et la situation concurrentielle de l'entrepreneur, sur le coût engagé tant par le gouvernement que par l'entrepreneur et sur l'établissement, au Canada, d'une base industrielle qui puisse servir le ministère. Les plans et techniques AQ élaborés à l'intention des divisions extérieures ont un effet sur la qualité du matériel fourni au Service. L'utilisation appropriée du personnel qualifié pour l'exécution des projets AQ a un impact direct sur le niveau de confiance, sur le coût, sur la coopération de l'entrepreneur et sur le respect que ce dernier manifeste à l'égard de l'organisation. L'affectation des inspecteurs d'installation doit concorder avec les exigences contractuelles, la disponibilité des entrepreneurs, l'état de préparation du lieu et la disponibilité du matériel. Les erreurs de jugement risquent d'influer négativement sur la préparation opérationnelle, de causer pour l'utilisateur, une perte de produit, ou d'entraîner des retards d'exécution.

Degré/
Points

Conditions de travail

1 / 10

Le travail est effectué principalement dans un bureau; toutefois, il est nécessaire de visiter à l'occasion, les installations industrielles et les divisions extérieures.

Supervision

4 / 150

Le travail exige de gérer et coordonner les activités du personnel de la section par l'entremise de trois superviseurs subalternes; de fixer des objectifs de rendement et des objectifs de travail; d'examiner les plans de travail des sous-sections et de les approuver; d'élaborer des plans en vue de répondre aux besoins de formation à court et à long terme; d'examiner et d'évaluer la pertinence des normes de rendement; d'effectuer des rajustements dans l'organisation ou de recommander des changements en fonction des variations des tâches; de fournir des conseils sur le perfectionnement personnel.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: 7

Titre descriptif: Commandant de détachement
(Détachement 208 des Services
techniques des Forces canadiennes)

Cote numérique: 821

Supérieur hiérarchique: Commandant (Agence 2 des Services techniques des
Forces canadiennes)

Profil du poste

Il s'agit d'un poste typique de gestionnaire axial supérieur affecté à une grande zone industrielle. Le commandant de détachement est responsable de l'exécution d'environ 1 000 marchés complexes de fabrication, de réparation et de révision qui représentent une valeur d'environ 750 millions de dollars, certains de ces marchés dépassant le million de dollars. La coordination des procédures d'exploitation est assurée de concert avec le sous-directeur régional. Ce dernier fournit également les services de soutien financier et de gestion du personnel régional.

Fonctions

% du temps

Planifier, organiser, diriger et contrôler les opérations du programme d'assurance de la qualité et de gestion logistique du Détachement; élaborer et publier des procédures et directives d'exploitation; budgétiser les dépenses annuelles; déceler les tendances et déterminer le niveau de rendement; diriger et contrôler l'étude des problèmes ou des plaintes, ainsi que l'évaluation en vue de la reconnaissance des programmes de contrôle de la qualité, des systèmes d'approvisionnement et de logistique, des guides et des procédures concernant la qualité et des programmes de réparation et de révision de l'entrepreneur, afin de vérifier l'observation des normes du gouvernement et des conditions contractuelles; interpréter les exigences concernant l'assurance de la qualité, l'exécution des marchés et les prescriptions à respecter; discuter du calendrier d'exécution des marchés et du rendement des entrepreneurs; et résoudre les problèmes et différends.

50

Gérer un personnel de 39 militaires et employés civils chargés d'assurer la qualité du matériel et des services produits par les entrepreneurs industriels; déterminer les besoins de ressources; assigner les responsabilités; fournir des conseils techniques aux subalternes; examiner et évaluer le rendement du personnel; planifier et administrer les programmes de perfectionnement et de formation professionnels; donner suite aux griefs au premier palier.

20

Diriger les employés dans l'exercice de leurs fonctions; informer et conseiller le Commandant au sujet des questions d'administration, de personnel et d'exécution technique. Empêcher la fourniture de matériel et refuser l'approbation des paiements provisoires; éclairer les autorités du design et les agences d'approvisionnement au sujet des répercussions des modifications proposées par les entrepreneurs sur la réalisation technique et l'AQ; contrôler la manière dont le personnel évalue les installations, les processus et les techniques de production, d'essai, d'exécution et d'inspection; évaluer les résultats des enquêtes techniques.

20

% du temps

Remplir des tâches connexes. Entre autres choses, recommander, examiner ou commenter les politiques, directives, règlements, procédures et pratiques du ministère ou des agences, et servir de porte-parole du ministère auprès de l'industrie au sujet de ces questions; faire la liaison avec les gestionnaires de programmes, les autorités du design, les gestionnaires du cycle de vie du matériel et le personnel des approvisionnements, en vue de s'assurer que les exigences techniques, monétaires et contractuelles sont respectées; rédiger des rapports.

10

Particularités

Degré/
Points

Compétences et connaissances

6 / 342

Le travail exige une connaissance approfondie de la technologie de la balistique, du génie chimique et du génie mécanique, y compris les mathématiques, la physique et la chimie; des pratiques, des règlements et des accords nationaux et internationaux concernant l'assurance de la qualité; de l'administration des marchés, des procédures logistiques du ministère, des procédures de gestion financière et de dotation, de la vérification de la qualité ainsi que des procédures d'approvisionnement; de la politique et des procédures du Conseil du Trésor et de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique concernant les conventions collectives, les associations d'employés et les activités syndicales, ainsi que des procédures à suivre en matière de griefs et d'appels. Il exige également la compétence voulue pour planifier, élaborer, diriger et coordonner les programmes relatifs à l'assurance de la qualité; pour fournir des conseils techniques; pour informer les cadres supérieurs de l'industrie et les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, de l'OTAN et des gouvernements étrangers; et pour planifier et contrôler les opérations du Détachement.

Responsabilité technique

C4 / 297

Le travail exige de planifier, contrôler et diriger les opérations du Détachement, en vue de s'assurer que les intérêts du gouvernement fédéral, de l'OTAN et des gouvernements étrangers sont sauvegardés en ce qui concerne les marchés de fournitures et de nouveau matériel ainsi que la fabrication et l'entretien de l'équipement et des pièces connexes. A cette fin, il faut coordonner et contrôler les projets d'inspection; évaluer les systèmes, les installations et les propositions des entrepreneurs concernant le contrôle de la qualité et autoriser la modification des méthodes de travail; interpréter et appliquer les exigences contractuelles auprès des entrepreneurs; recommander aux autorités du design les changements techniques à apporter; et promouvoir le respect des exigences du gouvernement fédéral. Il faut apporter des modifications de pratiques industrielles et mettre en oeuvre la politique du gouvernement en organisant des rencontres et entretiens avec les gestionnaires supérieurs et le personnel technique. Le commandant de détachement est comptable directement au commandant supérieur en ce qui a trait à l'efficacité opérationnelle du Détachement.

Les activités influent sur la réalisation des objectifs du gouvernement dans une région industrielle concentrée; elles ont un impact sur l'emploi, la formation et le perfectionnement du personnel, et sur l'utilisation des ressources financières et matérielles. Elles ont également un effet sur la qualification des entrepreneurs, sur la qualité du produit ou du service obtenu, sur la mise en place de contrôles financiers, logistiques et administratifs satisfaisants, sur l'approbation des projets de réparation, ainsi que sur les relations avec les organismes du gouvernement canadien, de l'OTAN et des gouvernements étrangers.

Les erreurs de jugement qui seraient commises dans le contrôle du programme régional, dans la surveillance des activités d'inspection et dans la prestation de conseils, pourraient empêcher le respect des engagements opérationnels du ministère et la réalisation de ses objectifs; compromettre l'exhaustivité des inspections; retarder l'exécution; entraîner l'approbation d'installations, de systèmes de qualité et de pratiques de fabrication et de réparation non satisfaisants, ou l'approbation de produits et de systèmes inférieurs; causer l'acceptation d'un produit défectueux; nécessiter le refus d'approbation de qualification; et entraîner, pour le ministère, une perte de prestige qui amènerait des pertes d'argent et de main-d'oeuvre pour l'industrie et le gouvernement, ou causerait des situations embarrassantes sur le plan international.

Conditions de travail

2 / 32

La mise en oeuvre de la politique gouvernementale, les enquêtes sur les problèmes et la gestion du personnel sur le terrain nécessitent de nombreux déplacements (chaque semaine) vers différentes installations industrielles vouées à la fabrication de métaux, de munitions, de produits chimiques et de composants mécaniques et à la réparation et à la remise en état d'équipement du gouvernement. Ces tâches obligent à travailler debout et assis et dans des conditions dangereuses et désagréables, par exemple dans un lieu où émanent des odeurs nauséabondes et où il faut porter des vêtements de protection.

Supervision

4 / 150

Le travail exige de formuler des objectifs dans le cadre d'une politique générale, et de contrôler la gestion des ressources par l'entremise de six superviseurs subalternes. Il faut évaluer le rendement du détachement et apporter les modifications requises à l'organisation et au personnel pour accroître l'efficacité et l'efficacités. Il faut déterminer les besoins de formation à court et à long terme, et mettre sur pied des programmes de formation.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: 7

Titre descriptif: Expert-maritime principal

Cote numérique: 754

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire régional, Sécurité des bateaux

Profil du poste

Ce poste est l'un des six postes occupés par des experts-maritimes principaux placés sous l'autorité du gestionnaire responsable, dans sa région, des activités relatives à la sécurité des bateaux. Les inspections et autres tâches connexes sont effectuées sous la surveillance de ce poste pour assurer que les bateaux, naviguant dans le réseau des Grandes Lacs et outremer, manoeuvrent en toute sécurité. Ces bateaux peuvent être de grands navires affectés au transport de passagers, des cargos et des bateaux pour transporter des marchandises en vrac, des bateaux-citernes, des bateaux de pêche et des navires de plaisance. Les inspections peuvent être faites sur des bateaux étrangers aussi bien que sur des bateaux canadiens. Le bureau a également la responsabilité d'enquêter sur les cas de pollution de l'environnement par les navires et, s'il le faut, de poursuivre les coupables en justice.

Fonctions

% du temps

Administrer le bureau de Toronto chargé de la sécurité des bateaux; superviser neuf experts maritimes et trois employés de soutien; établir les priorités et répartir les ressources; identifier les besoins en matière de formation et de perfectionnement du personnel; donner des directives et des conseils aux employés; gérer un budget de 5 000 000 \$ et un revenu annuel de 60 000 \$; élaborer des recommandations relatives aux politiques qui feront l'objet de discussions avec le gestionnaire régional; donner des conseils et faire des recommandations à l'industrie au sujet de questions extrêmement complexes et de nature inusitée. 20

Effectuer ou confier aux experts maritimes subalternes des inspections de sécurité concernant le fonctionnement, la conception, la construction, la modification, la révision et l'entretien des équipements de bateau comme la machinerie, la coque, les dispositifs de sauvetage, de lutte contre l'incendie, de navigation et de manutention des cargaisons; donner des conseils pour l'élaboration de plans conceptuels, de projets de modification et de données techniques; expliquer au public les exigences et les règlements techniques et juridiques complexes dans ce domaine; approuver les plans relatifs à la machinerie, à la coque et aux équipements des bateaux; évaluer la performance, la manoeuvrabilité, la navigabilité et la sécurité des bateaux; effectuer des inspections ayant pour objet de prévenir la pollution; inspecter les bateaux pour mesurer leur capacité de chargement; fournir aux bateaux, après l'inspection, des certificats appropriés touchant la sécurité et le contrôle de la pollution; effectuer ou faire exécuter l'inspection et la certification des cargaisons arrimées ou chargées qui présentent un danger dans les bateaux; agir comme gardien de port et comme inspecteur des matières dangereuses; agir comme inspecteur en vertu de la Loi et des règlements sur la sécurité des conteneurs. 60

Effectuer ou confier aux employés l'examen des candidatures aux certificats d'aptitude ou de qualification dans diverses disciplines ou occupations maritimes. 15

Effectuer ou faire exécuter par les employés les enquêtes requises à la suite d'accidents en expédition ou à bord des bateaux et par suite de violations des lois et règlements. 5

Particularités

Compétences et connaissances

6 / 342

Le travail exige une connaissance approfondie de la marine marchande et des agences connexes et de connaître en particulier les aspects réglementaires de la Loi sur la marine marchande du Canada, les politiques, directives et règlements ministériels (au plan fédéral et au plan international). Il est essentiel d'avoir de solides connaissances pratiques en ce qui concerne la conception, la construction, la réparation, le fonctionnement et l'entretien des navires de la marine marchande. Ces connaissances, renforcées par une grande expérience, sont requises pour évaluer le bien-fondé des plans et des documents traitant de tous les aspects de la construction des bateaux, de l'équipement, de la machinerie, de la réparation, de la conversion, du chargement, de la prévention et de la réduction de la pollution. Le travail exige également une connaissance des normes et procédures ministérielles dans les domaines suivants: navigation maritime, pilotage, contrôle du trafic et de la manoeuvrabilité. Il faut aussi avoir des connaissances des opérations des petits bateaux et de l'industrie de la pêche.

Il faut avoir la compétence voulue pour maintenir un équilibre entre de bonnes relations publiques et la protection du public et la sécurité en mer, dans les deux cas sans outrepasser les pouvoirs juridiques, sans entrer en conflit avec les politiques ministérielles ou les précédents et sans mettre imprudemment en danger des vies ou des biens. Des aptitudes sont requises pour conduire des entrevues avec les candidats désireux d'obtenir un certificat d'aptitude: il faut donc avoir une bonne connaissance des fonctions assumées par ceux qui détiennent un certificat d'aptitude afin de faire des recommandations adéquates tenant compte du fait que le candidat répond aux normes requises. Une grande compétence administrative est exigée pour que les objectifs régionaux puissent être atteints en utilisant efficacement les ressources humaines et financières assignées.

Responsabilité technique

C4 / 297

Le travail exige de participer directement à la planification, à la direction et au contrôle des programmes de sécurité maritime et de prévention de la pollution dans la région centrale, avec la responsabilité particulière pour le district de Toronto. Cette responsabilité exige que les besoins en personnel et en ressources soient déterminés d'avance à la lumière des développements prévus dans les industries maritimes locales, des projets de loi et des tendances notées dans l'économie régionale. Le travail exige de recommander les changements de politique qui s'imposent dans les opérations régionales et de participer aux recommandations régionales en matière de politique, car ces recommandations soumises au bureau central pourraient modifier au plan national les opérations touchant la sécurité des bateaux. Le travail exige également de surveiller et d'inspecter la construction, la modification et la remise en état des bateaux, de leur machinerie, de leurs composants et de leur équipement, de participer aux enquêtes relatives aux accidents et aux cas de pollution, de participer aux travaux des commissions d'enquête connexes, de se présenter devant les tribunaux pour fournir des témoignages d'expert lors des poursuites, et d'examiner les candidats désireux d'obtenir des certificats d'aptitude pour diverses disciplines et occupations marines. Il faut élaborer et publier des directives et fixer des précédents pour aider les employés à résoudre les problèmes et à régler les questions les plus litigieuses. Pour ces dernières, l'expert maritime principal prendra une décision ou soumettra le litige au gestionnaire régional, Sécurité des bateaux, avec une recommandation de ligne de conduite.

Degré/
Points

Les décisions et les recommandations peuvent avoir des effets à long terme et donner lieu à des changements coûteux dans la construction, le fonctionnement et la viabilité économique de la marine locale. Le manque de précision dans les prévisions et dans les décisions peut donner lieu à de l'inefficacité et à des frais inutiles et il peut entraver le développement économique local dans les domaines du transport par bateaux, de la construction navale et de l'exploitation marine. Les erreurs de jugement faites au cours des enquêtes peuvent retarder la construction, la remise en état ou l'exploitation de bateaux, ce qui entraîne de graves conséquences économiques pour les propriétaires et parfois pour la communauté.

Lors des enquêtes sur les accidents ou sur les cas de pollution et lors des inspections et des surveillances périodiques, le fait de ne pas identifier la cause des sinistres et de ne pas recommander un correctif peut provoquer la répétition des défaillances mécaniques, des accidents et des cas de pollution. Toute évaluation erronée de la cause d'un sinistre peut donner lieu à une dérobade vis-à-vis des obligations financières et juridiques, ce qui suscitera la critique du public.

Les erreurs faites lors du règlement des questions litigieuses impliquant des commandants et des équipages peuvent causer de l'embarras au ministère et motiver les plaintes des syndicats, des directions ou des gouvernements. Les erreurs faites lors de l'évaluation des aptitudes d'un candidat désireux de subir un examen pour obtenir un certificat d'aptitude ou un poste à bord d'un bateau, peuvent avoir de graves conséquences pour la carrière du candidat ou pour l'exploitation en toute sécurité des bateaux, ce qui peut mettre en danger à la fois les bateaux et les équipages.

Conditions de travail

1 / 10

Surtout un travail de bureau, mais il faut quelquefois inspecter les coques et les compartiments internes et les cales des bateaux ainsi que les contenants de lest, les réservoirs à carburant et les autres espaces mal éclairés et peu ventilés et où il y a alors exposition à la saleté, à des fumées, à l'humidité, à la chaleur ou au froid, au bruit, aux odeurs et aux intempéries.

Supervision

3 / 105

Le travail exige de planifier, de distribuer et de contrôler le travail confié aux experts maritimes et aux employés de soutien pour que tous les objectifs du bureau de district puissent être atteints; d'instaurer des plans pour la formation du personnel; de donner des conseils et des directives techniques ou concernant les procédés, sur demande; de recommander les mutations et les mesures disciplinaires qui s'imposent.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: 7

Titre descriptif: Surintendant régional, Fabrication,
réparation et révision

Cote numérique: 707

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire régional de la navigabilité

Profil du poste

Responsabilité de surveiller toutes les entreprises situées dans la région de Toronto et autorisées à fabriquer et à entretenir des aéronefs, ce qui comprend la délivrance et le retrait provisoire de certificats d'agrément, la vérification périodique des entreprises autorisées et l'organisation de campagnes spéciales qui peuvent avoir lieu dans le cadre du programme national de surveillance de la navigabilité.

Fonctions

% du temps

Planifier, programmer et superviser le travail d'une section d'inspection; répartir le travail et examiner les rapports concernant le travail; interpréter les politiques et donner des directives techniques afin de résoudre les problèmes inusités et les questions litigieuses; donner à six employés des instructions relatives aux méthodes de travail et aux exigences en vigueur; préparer des rapports sur le rendement des employés; recommander des mesures disciplinaires quand il le faut. 35

Évaluer les organismes faisant les inspections des entreprises autorisées à fabriquer, à réparer, à remettre en état ou à traiter de façon spéciale des aéronefs ou leurs composants, afin que les règlements appropriés de l'aviation civile soient respectés; formuler des politiques, des directives, des procédures et des exigences ministérielles s'appliquant aux normes de navigabilité et de sécurité; évaluer les fonctions des entreprises ayant des répercussions sur le contrôle de la qualité, à savoir les achats, l'entreposage, l'étalonnage, le contrôle des processus et les procédures d'inspection et d'essai; effectuer ou faire effectuer une première vérification dans l'entreprise pour évaluer la pertinence de l'équipement et des installations et la mise en oeuvre des méthodes de contrôle de la qualité; examiner le rapport rédigé après la vérification et proposer des méthodes pour régler les divergences; examiner les aptitudes et l'expérience des candidats aux postes d'inspecteurs agréés, de représentants pour l'inspection de la navigabilité et de représentants pour le service sur place; formuler la recommandation visant à agréer l'entreprise candidate ou à lui retirer son certificat. 30

Délivrer ou retirer les certificats de navigabilité et les autorisations de vol pour les aéronefs entretenus, réparés, modifiés ou remis en état ou pour les composants aéronautiques fabriqués dans la région; examiner le bien-fondé de l'importation et de la certification d'aéronefs étrangers; inspecter les aéronefs prototypes, les aéronefs fabriqués en série et les autres produits de l'aéronautique et leurs composants qui doivent être approuvés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux plans; surveiller le démontage des moteurs ou d'autres composants ainsi que les essais de fonctionnement pour déterminer la cause de la défaillance et demander que des mesures correctives soient prises; évaluer les programmes de formation technique des mécaniciens d'entretien des aéronefs. 30

% du temps

Remplir d'autres fonctions telles que: préparer des témoignages pour les poursuites judiciaires; examiner les bulletins des fabricants et les directives relatives à la navigabilité; faire connaître au public les exigences de la navigabilité.

5

Degré/
Points**Particularités****Compétences et connaissances**

6 / 342

Le travail exige une connaissance approfondie de la Loi sur l'aéronautique et des règlements connexes, des politiques et procédures ministérielles et des règlements internationaux régissant la fabrication et l'entretien des aéronefs; une bonne connaissance de la conception et du fonctionnement des aéronefs et de la théorie du vol; une connaissance approfondie des méthodes de fabrication et d'entretien des cellules d'avion, des moteurs à piston ou à turbine, des accessoires et des équipements qu'il s'agisse d'aéronefs à voilure fixe ou tournante ou d'aéronefs pressurisés à voilure fixe; une connaissance poussée de la technique des essais non destructifs et des procédés spéciaux employés de nos jours pour fabriquer les aéronefs; une connaissance approfondie des techniques modernes d'inspection, y compris le contrôle statistique de la qualité; une bonne connaissance des exigences administratives sur le plan financier, matériel et des ressources humaines permettant d'évaluer les ressources nécessaires pour répondre aux exigences des inspections; il exige aussi les compétences voulues pour effectuer des enquêtes techniques, rédiger des rapports, négocier avec les dirigeants de l'industrie aéronautique ou leur donner des directives en ce qui concerne la navigabilité; toutes les connaissances et les compétences voulues pour évaluer les entreprises, les opérations et les capacités des installations, particulièrement dans le domaine du contrôle de la qualité et dans celui de la fabrication et de l'entretien; y compris la capacité de détecter et d'évaluer les défauts de fabrication, les composants défectueux ou inadéquats et le manque de conformité aux plans des ingénieurs ou à d'autres données techniques; et l'expérience de la direction et de l'administration du personnel.

Responsabilité technique

C3 / 250

Le travail est complexe car il faut évaluer chaque candidature à la lumière de critères d'agrément spécifiques. Cette responsabilité comprend la planification, la coordination et la direction des inspections de navigabilité et des activités connexes dans la région. Le travail exige de faire preuve d'initiative et de jugement pour autoriser des changements dans les procédures et pour avoir de bons rapports avec les dirigeants de grandes entreprises industrielles.

Les activités de ce poste ont des effets sur les autorisations ministérielles accordées pour des installations de fabrication, de réparation et de remise en état de matériel aéronautique. Elles ont également des effets sur la certification des systèmes de contrôle de la qualité de ce matériel ainsi que sur les programmes de formation et sur les relations du ministère avec ces organismes y compris les gouvernements étrangers. Les erreurs de jugement faites lors de la planification des inspections, de la répartition des tâches, du contrôle des activités ou de la prestation de conseils auraient les conséquences suivantes: approbation d'installations industrielles inadéquates; approbation de systèmes inadéquats pour le contrôle de la qualité des installations destinées à la fabrication, à la réparation, à la remise en état et à l'entretien de matériel aéronautique; certification de composants de mauvaise qualité;

nomination d'inspecteurs non qualifiés; octroi de permis et d'autorisations à des mécaniciens non qualifiés pour l'entretien des aéronefs. Les erreurs susmentionnées pourraient aboutir à l'homologation d'aéronefs en mauvais état de vol avec possibilité de résultats catastrophiques. Cela donnerait lieu à des modifications coûteuses et à des frais de réparation pour les propriétaires ou les exploitants des appareils et il serait possible que des poursuites soient intentées contre la compagnie aérienne, les exploitants, le fabricant et le ministère.

Conditions de travail

1 / 10

Le travail exige occasionnellement l'inspection d'aéronefs, d'installations d'entretien et d'ateliers de fabrication. Il en résulte une exposition plus ou moins longue à la saleté, au bruit des pistolets à river, aux lueurs aveuglantes provenant du soudage des moteurs d'avion et de la machinerie, aux émanations d'essence, à l'odeur des solvants de dégraissage et des bains d'acide. Il faut de plus, affronter de grands froids ou de grandes chaleurs lors de l'inspection des aéronefs et des installations dans des lieux exposés. Il faut parfois séjourner loin de chez soi pendant d'assez longues périodes. Pour inspecter les aéronefs il faut monter sur des échelles pour exécuter le travail et prendre des positions inconfortables dans des espaces restreints.

Supervision

3 / 105

Le travail exige de planifier et de distribuer le travail des inspecteurs de navigabilité pour que soit atteint l'objectif d'une couverture régionale optimale; d'établir pour les employés les priorités du travail; d'élaborer des plans de formation pour le personnel; de donner des conseils et des directives techniques ou concernant les procédés, sur demande, et de veiller à ce que toutes les politiques ministérielles relatives au personnel soient appliquées comme il faut; de recommander les mutations et les mesures disciplinaires qui s'imposent.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: 6

Titre descriptif: Enquêteur principal sur les défauts des véhicules commerciaux et spéciaux

Cote numérique: 602

Supérieur hiérarchique: Chef de la division des plaintes, des rappels et des enquêtes sur les défauts

Profil du poste

Il s'agit d'un poste au bureau central. Il y a, en fait, trois enquêteurs principaux relevant directement du Chef de la Division des plaintes, des rappels et des enquêtes sur les défauts qui est le principal expert technique du gouvernement pour ce qui est des défauts entravant la sécurité des véhicules automobiles. Les importantes enquêtes constituant la responsabilité de ce poste sont essentielles pour le succès d'un programme national ayant pour but le fonctionnement sécuritaire des véhicules automobiles. Tous les types de véhicules automobiles et de pneus couverts par la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et par la Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, allant des gros camions et des autobus aux véhicules tout terrain, peuvent faire l'objet d'une enquête. Les enquêtes comprennent la formulation et l'essai d'hypothèses relatives à la nature et à la cause de la défaillance. Les données de base proviennent de sources multiples d'informations, d'essais et de techniques d'enquête innovateurs. Après chaque enquête, il faut s'assurer que des mesures appropriées seront prises par les autorités responsables.

Fonctions% du temps

| | |
|---|----|
| Planifier, élaborer et effectuer d'importantes enquêtes sur les défauts y compris des examens, des essais et des enquêtes sur les accidents qui en sont les conséquences et, ce, pour les véhicules automobiles et leurs composants défectueux; interviewer les parties mises en cause; examiner et évaluer les documents du constructeur en ce qui concerne la conception, la construction, les essais, les documents de contrôle de qualité et autres informations; recommander ou autoriser le recours à des laboratoires spécialisés ou à des bureaux d'études privés pour qu'ils fassent des analyses, des essais, de la conception et de la fabrication; s'entretenir au sujet de la planification et de la réalisation des enquêtes avec des fabricants, des enquêteurs de gouvernements étrangers et autres personnes intéressées; évaluer les opinions des experts; recommander des mesures correctives après consultations et évaluation. | 55 |
| Donner des conseils d'expert et témoigner à l'égard de problèmes et de défauts spécifiques touchant la performance des véhicules; faire des recommandations pour que soient améliorées les procédures provinciales relatives à l'octroi des permis et à l'inspection des véhicules ainsi que les normes fédérales et internationales s'appliquant aux méthodes d'essai et à la sécurité des véhicules. | 30 |
| Avoir recours au droit de saisie; préparer l'accusation contre la partie opposée; témoigner devant la cour. | 15 |

Particularités

Compétences et Connaissances

5 / 283

Le travail exige une vaste connaissance de la conception, de la construction, de l'essai et du fonctionnement des véhicules automobiles (y compris les normes de sécurité s'appliquant aux véhicules et aux pneus) ainsi que des systèmes de documentation et de contrôle de qualité employés dans l'industrie pour tenir à jour les dossiers et contrôler les procédés de fabrication; et de la façon dont les constructeurs règlent, en usine, les problèmes de leurs véhicules. Le travail nécessite les compétences et l'expérience voulues pour concevoir des dispositifs d'essai améliorés ou nouveaux pour les véhicules et leurs composants.

Il faut avoir une connaissance détaillée des véhicules commerciaux et spéciaux et surtout de leur dynamique; comprendre parfaitement les méthodes employées pour enquêter sur les accidents de véhicules automobiles et avoir la compétence voulue pour se servir de ces méthodes dans un grand nombre de situations à variables multiples; avoir les connaissances et les compétences voulues pour collecter et vérifier, au moyen de la méthode scientifique, les témoignages provenant de sources canadiennes et internationales afin de pouvoir être sur un pied d'égalité avec les constructeurs et afin de pouvoir préparer des dossiers efficaces pour les accusations portées en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et de la Loi sur la sécurité des pneus; avoir de l'expérience en analyse des défaillances pour pouvoir employer adéquatement les ressources des laboratoires; connaître les techniques de gestion des projets pour pouvoir coordonner et contrôler efficacement le déroulement des enquêtes; posséder les compétences voulues pour entretenir des rapports efficaces avec les dirigeants et les ingénieurs de l'industrie automobile, le grand public, la police, les coroners, les fonctionnaires de gouvernements étrangers et les médias.

Responsabilité technique

C3 / 250

L'enquêteur doit déterminer les méthodes permettant d'obtenir les témoignages nécessaires pour prouver que la défaillance est reliée à un problème de sécurité; établir des plans de travail, accessibles au public, pour les projets d'enquête; coordonner et contrôler les moyens exigés pour mener à bien les projets en un temps limité, ces moyens comprenant des contrats octroyés à des bureaux d'études, des installations pour la mise à l'essai des véhicules et des composants, des laboratoires spécialisés et des enquêteurs contractuels envoyés sur le terrain; perfectionner les plans des projets d'enquête selon les progrès technologiques; élaborer et appliquer de nouvelles méthodes d'essai et de nouvelles approches pour l'obtention de témoignages valables pour prouver qu'une défaillance est reliée à un problème de sécurité lorsque l'enquête va dans ce sens; préparer un résumé du cas et des recommandations quant aux mesures à prendre, pour le chef de la Division, lorsqu'un constructeur conteste les conclusions d'une enquête; employer de façon responsable le droit d'entrer, de perquisitionner et de confisquer que le ministre a dévolu à l'enquêteur en vertu de l'article 10(1) de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et en vertu de la Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile.

Degré/
Points

Les résultats du travail d'enquête ont un effet direct sur la sécurité du public au Canada et dans d'autres pays ainsi que sur la situation financière, la conception des véhicules et les procédés de fabrication des constructeurs de véhicules automobiles au Canada et à l'étranger. Normalement, le résultat d'une enquête est qu'un type de véhicule est rappelé ou qu'une mise en accusation est déposée en vertu d'une loi appropriée. Il se peut, qu'après l'enquête, des recommandations circonstanciées soient faites pour que les normes nationales ou internationales touchant la sécurité des véhicules et les mises à l'essai soient modifiées ou changées. Les enquêtes peuvent modifier: le résultat des poursuites intentées au criminel contre des personnes; la recommandation du jury du coroner; la réputation des constructeurs de véhicules sur le marché; et le résultat du procès civil. Les enquêtes peuvent susciter beaucoup d'attention dans les médias et les erreurs de jugement peuvent donner lieu à une situation embarrassante pour le ministère, à un gaspillage de ressources ou à un important retard dans l'annonce d'une défaillance due à un problème de sécurité, ce qui pourrait provoquer des morts, des blessures et/ou des dommages matériels.

Conditions de travail

3 / 54

Le travail suppose l'exposition à des dangers non contrôlés lors des enquêtes sur le lieu d'un accident ou lors de l'essai d'un véhicule. Il faut soulever des objets lourds, utiliser de gros outils et voyager d'un bout à l'autre du Canada pour recueillir des témoignages. Les enquêtes à l'extérieur sont faites par tous les temps. Il faut porter des vêtements protecteurs lors des essais.

Supervision

1 / 15

Il n'est pas nécessaire de superviser d'autres employés en permanence.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: 6

Titre descriptif: Gestionnaire de la qualité du
détachement

Cote numérique: 623

Supérieur hiérarchique: Commandant de détachement (Détachement 303 des
Services techniques des Forces canadiennes)Profil du poste

Il s'agit d'un poste régional comportant la gestion de 300 à 350 marchés conclus avec un grand nombre d'entreprises industrielles du sud de l'Ontario concernant la fourniture de produits et de services de mécanique, d'électronique, d'électro-mécanique, d'aviation, de textiles, d'alimentation et de marine. Il constitue le lien principal avec l'industrie et les autres gestionnaires du ministère au sujet de toutes les questions de qualité, de technique et de logistique reliées aux marchés.

Fonctions% du temps

| | |
|--|----|
| Examiner et analyser les marchés afin de déterminer le matériel et les services à fournir, et faire le nécessaire en vue des rencontres à tenir avec les entrepreneurs adjudicataires pour évaluer les plans d'exécution du marché; mettre en oeuvre le programme d'assurance de la qualité du ministère; accepter ou rejeter les plans d'inspection et les programmes de l'entrepreneur concernant la qualité; contrôler les demandes de correctifs qui surviennent dans le secteur de responsabilité assigné; convoquer des réunions avec les entrepreneurs et autres autorités, et participer à ces réunions, en vue d'étudier et de résoudre les problèmes contractuels, techniques et logistiques; signer les demandes de paiements provisoires en ce qui a trait à la qualité. | 40 |
| Approuver les modifications secondaires apportées aux exigences techniques contractuelles, ou contrôler l'approbation donnée par le personnel assigné; fournir des observations sur l'assurance de la qualité et préparer des commentaires d'ordre technique sur les demandes de modification de la conception; évaluer et accepter ou rejeter les rapports d'enquête technique préparés par les entrepreneurs; examiner et évaluer l'autorisation de travail, le contrôle des travaux et la vérification des coûts dans le cas des marchés de réparation et de révision 20-30. | 30 |
| Surveiller le contrôle des fournitures ministérielles confiées à la garde des entreprises industrielles, et appliquer des correctifs, s'il y a lieu; attester les factures, qui totalisent environ un million de dollars par année. | 10 |
| Superviser un personnel composé de 13 employés par l'entremise de 4 subalternes chargés d'assurer la qualité du matériel et des services produits par l'industrie, ainsi que la prestation de services de soutien au nom du ministère; recommander la formation, dresser des rapports d'appréciation, et recommander des congés et des mesures disciplinaires. | 15 |
| Remplir des tâches connexes. Entre autres choses, recommander des modifications aux procédures concernant la qualité, les modalités techniques et les aspects logistiques, et rédiger des rapports techniques détaillés. | 5 |

Particularités

Compétences et connaissances

5 / 283

Le travail exige une connaissance approfondie de la technologie du génie électrique, électronique et mécanique, y compris des mathématiques, de la physique, de la théorie des courants continu et alternatif, de la mécanique, des propriétés des matériaux et de la théorie des machines. Il exige également une bonne connaissance des méthodes et des procédés de fabrication, ainsi que de leur application à l'organisation industrielle, des principes et des pratiques d'assurance de la qualité, de l'échantillonnage statistique, et d'assurance de la qualité concernant le logiciel. Il faut aussi une connaissance détaillée du système ministériel d'assurance de la qualité, ainsi que des procédures concernant l'AQ, et des prescriptions de l'OTAN et militaires en matière de qualité. On doit de plus posséder une connaissance suffisante des procédés spéciaux de fabrication et des méthodes informatisées de fabrication employées par l'industrie et une connaissance approfondie de l'équipement d'inspection et d'essai utilisé par l'industrie pour déterminer la conformité. Le travail exige aussi une connaissance approfondie des marchés et du processus d'adjudication, du système ministériel de réparation et de révision, des principes et des pratiques de gestion, ainsi que des règlements et directives ministériels concernant le personnel et l'administration générale.

Il faut avoir la compétence requise pour évaluer les programmes de qualité industrielle; pour planifier, élaborer, organiser, diriger et contrôler les programmes concernant l'assurance de la qualité dans le cas des grands marchés complexes; pour résoudre les problèmes de technique, de qualité, de logistique et de personnel; pour évaluer la charge de travail, prévoir les besoins de main-d'oeuvre, déterminer les besoins de formation, échelonner le travail, organiser la formation sur place et superviser le personnel affecté aux tâches techniques, logistiques et administratives, et à l'assurance de la qualité. Compétence voulue pour utiliser les dessins et les plans, l'équipement d'essai automatique et le matériel d'inspection et de vérification.

Responsabilité technique

C2 / 203

Les responsabilités du gestionnaire de la qualité du détachement, qui embrassent non seulement l'assurance de la qualité mais aussi les activités techniques et logistiques et l'administration des marchés, sont exercées en conformité avec les lignes directrices, tantôt générales tantôt détaillées. Il faut user d'initiative et de jugement pour préparer les plans et programmes d'assurance de la qualité, et faire en sorte que le programme renferme uniquement les opérations d'importance des entrepreneurs et les principales caractéristiques des produits. Il est souvent nécessaire de modifier les procédures normales de contrôle de la qualité, afin de tenir compte des changements dans les opérations de l'entrepreneur ou dans les conditions du marché. Il faut aussi faire preuve d'initiative et de jugement en matière technique pour approuver les niveaux de réparation par l'entrepreneur, ainsi que les demandes de dérogation aux exigences de design et de prescriptions. Il faut également user d'initiative et de jugement pour amener l'entrepreneur à appliquer des correctifs en ce qui concerne la qualité et les opérations de réparation et de révision, et pour empêcher la fourniture du matériel et du paiement en cas d'inobservation importante. Il faut de l'initiative et du jugement pour prévoir les budgets et exercer un contrôle budgétaire sur les fonds accordés pour l'exécution du travail. Il faut constamment examiner et évaluer les plans et programmes AQ et effectuer les changements nécessaires pour se conformer aux nouvelles politiques ou aux nouveaux seuils de confiance relevés dans les opérations de l'entrepreneur. En qualité de principal agent de liaison entre le ministère et l'industrie, les autres

ministères fédéraux et les gouvernements étrangers relativement aux marchés assignés, il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour représenter le ministère à propos des questions contractuelles. Les problèmes inusités, tels ceux qui peuvent entraîner la radiation d'un entrepreneur par un ministère, sont transmis au superviseur avec la documentation pertinente et des propositions de mesures à prendre.

Les décisions erronées ou peu judicieuses risquent d'influer négativement sur les liquidités de l'entrepreneur et sur les opérations du ministère et d'abaisser la qualité du matériel obtenu pour les stocks du ministère, ce qui pourrait entraîner des dommages à la personne ou des pertes de vie, à cause de la livraison de matériel d'opérations militaires défectueux, la perte de contrepartie suffisante pour les fonds engagés par le ministère, ainsi qu'une baisse de prestige et de confiance auprès de l'industrie et des gouvernements étrangers.

Conditions de travail

2 / 32

Environ la moitié du temps, le travail comporte la supervision directe des préposés à l'assurance de la qualité qui oeuvrent auprès des industries, ainsi que des contacts personnels avec les directeurs de ces industries. Il faut faire de fréquentes visites dans un grand nombre d'installations s'occupant de fabrication de métaux, de matériaux composites, de textiles ou de réparation et de révision du matériel de défense. Outre les inconvénients des intempéries et les problèmes de trafic à subir pendant les déplacements d'une installation d'entrepreneur à une autre, le travail comporte l'exposition à la poussière, aux gaz, à la chaleur et au bruit. Lorsqu'il s'agit de superviser ou d'effectuer des enquêtes, le travail exige de marcher, de rester debout, de se pencher et de monter des escaliers.

Supervision

3 / 105

Le travail exige de planifier et superviser, par l'entremise de 4 superviseurs subalternes, les tâches d'un personnel composé de 13 employés veillant à l'assurance de la qualité ou exerçant des fonctions techniques, logistiques et administratives. Il y a d'importantes responsabilités à assumer pour l'affectation efficace du personnel de manière à réaliser les objectifs, pour déterminer les besoins de formation, pour établir et maintenir des normes de travail et pour conseiller les employés.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 8

Niveau: 6

Titre descriptif: Gérant de district, Poids et Mesures

Cote numérique: 611

Supérieur hiérarchique: Gérant régional

Profil du poste

Diriger le bureau de district de Winnipeg; planifier et établir le calendrier de travail du programme et des projets d'inspection; superviser le personnel chargé de l'inspection de tous les types d'appareils de pesage et de mesurage, pour en vérifier la conformité, et des marchandises vendues au poids ou en fonction d'une mesure, afin de s'assurer de l'exactitude des mesures et du marquage; gérer un budget, assurer la formation des inspecteurs; rédiger les lettres d'avertissement, organiser les auditions de justifications, réviser les dossiers et coordonner les actions d'application de la loi et recommander les poursuites; interpréter la Loi et les Règlements et conseiller le personnel, les commerçants et les représentants des administrations provinciales et municipales.

Fonctions% du temps

Diriger le programme et les projets d'inspection dans le district, pour ce qui est de la fabrication, de l'importation, de l'installation, de l'entretien, de la réparation, de la remise en état et de l'utilisation des appareils de pesage et de mesurage; faire respecter les normes établies conformément aux objectifs et aux programmes de la région et du district, aux dispositions législatives et aux règlements et politiques ministériels; exercer un contrôle sur le matériel et les ressources financières; évaluer l'efficacité des méthodes et des politiques d'inspection en cours; recommander des modifications à celles existantes ou en proposer de nouvelles. 40

Coordonner le travail du personnel du bureau de district, assurer une inspection adéquate et veiller à l'utilisation efficace des ressources humaines et au perfectionnement des employés; donner des conseils techniques pour régler des problèmes généraux ou particuliers posés par des appareils et veiller à la formation du personnel relativement aux changements technologiques. 30

Fournir des services d'informations et de liaison aux cadres, aux fabricants, aux commerçants, aux consommateurs et aux médias. Représenter le Ministère et interpréter les normes réglementaires et les directives et méthodes relatives à l'inspection qui concernent les appareils de pesage et de mesurage. 20

Accomplir d'autres fonctions telles que: diriger, coordonner et superviser le programme d'inspection des marchandises et services dans le cadre de l'application de la législation relative aux poids et mesures, de la Loi et du Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, et des Lois et Règlements sur les aliments du bétail, sur les semences, sur les engrais chimiques et sur les produits antiparasitaires; examiner les balances et les marchandises dans les magasins au détail ou dans les entreprises, à la suite de plaintes de consommateurs, ou d'autres plaintes, ou dans le cadre d'une inspection de routine en vue de garantir l'équité des transactions commerciales; prendre les mesures d'application de la loi prévues par la politique du Ministère; comparaître devant les tribunaux à titre de témoin; participer à la négociation des contrats de réparation du matériel de transport et d'inspection du gouvernement et des contrats de location du matériel. 10

Particularités

Compétences et connaissances

4 / 224

Le poste exige une connaissance approfondie de l'assemblage, des principes de fonctionnement des appareils de pesage et de mesurage, mécaniques, électriques ou électroniques, qui sont fabriqués, importés, installés, entretenus, réparés ou remis en état et utilisés dans le commerce; une bonne connaissance de la métrologie, des propriétés des différents fluides, du principe du levier et de son application, de l'utilisation des instruments d'inspection, des mathématiques et des règles de sécurité; une connaissance approfondie de la Loi et des Règlements sur les poids et mesures, de la Loi et des Règlements sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et de la Loi et des Règlements sur les aliments du bétail, sur les semences, sur les engrais chimiques et sur les produits antiparasitaires; une connaissance pratique des directives ministérielles et pratiques financières régissant l'affectation de l'approvisionnement et des services, de l'établissement des budgets, de la gestion du matériel, des conventions collectives, des méthodes de formation et des techniques de gestion qui sont nécessaires pour diriger un bureau de district.

Des compétences en gestion sont requises pour superviser le personnel du district, à titre d'inspecteur résidant ou d'inspecteur de secteur, particulièrement lorsque les activités sont décentralisées. On doit démontrer une aptitude à inspecter et à vérifier les appareils de mesure, à évaluer les résultats des essais, afin de déterminer si une installation répond aux normes, à déceler si les appareils de pesage et de mesurage ont été modifiés sans permission, à lire des bleus, à maintenir de bonnes relations avec le public, les représentants des entreprises, les directeurs de magasins, les fabricants et les commerçants tant dans les responsabilités de gestionnaire que celles de conseiller.

Responsabilité technique

C3 / 250

Ce poste de représentant du Ministère dans le district exige de faire preuve d'un bon jugement lorsqu'il faut entrer en rapport avec les représentants des organisations, de l'industrie et des organismes faisant l'objet d'inspection afin de régler les différends, d'interpréter la Loi et les Règlements, de recommander des modifications aux méthodes d'inspection et d'expliquer les exigences dans ce domaine. La gestion du programme d'inspection du district requiert un esprit d'initiative et du jugement. Le poste de gérant de district exige de modifier les techniques, les méthodes ou les procédures d'inspection afin de répondre aux exigences locales et de formuler des recommandations concernant les modifications aux exigences du programme régional ou national aux gérants et aux spécialistes régionaux.

Le travail a une incidence sur l'efficacité du programme des Poids et Mesures au sein du district, sur la population et sur l'industrie visée ainsi que sur l'efficacité des employés formés et sur la dotation à ce chapitre.

Conditions de travail

2 / 32

Bien que le travail s'effectue essentiellement dans un bureau, il comporte aussi de visiter dans une grande variété d'installations avec exposition à plusieurs conditions désagréables comme d'avoir à manipuler des poids réguliers de 20 kg, à se tenir debout, à marcher, à être exposé à la poussière et aux odeurs désagréables et à devoir porter des vêtements protecteurs.

Degré/
Poi nts

Supervi sion

3 / 105

Diriger et coordonner l'utilisation de ressources humaines directement, et à Brandon, par l'entremise d'un inspecteur de secteur; déterminer les besoins de formation et surveiller leur mise en oeuvre; établir les normes de travail; donner des avis et des conseils à 11 subordonnés.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 9

Niveau: 6

Titre descriptif: Expert maritime, Électricité

Cote numérique: 572

Supérieur hiérarchique: Expert maritime principal

Profil du poste

Ce poste se trouve dans un bureau régional. Les inspections ont lieu dans les usines où l'on fabrique des composants importants des équipements électriques. Quant aux inspections effectuées à bord des bateaux, elles permettent d'examiner en profondeur la machinerie et les équipements électriques. Parmi les bateaux inspectés il y a de petits et de gros bateaux de pêche, des remorqueurs, des cargos, des paquebots, des navires de ravitaillement en mer et des plates-formes mobiles de forage. Certains de ces bateaux ont une capacité installée d'environ 30 000 kw à une tension allant jusqu'à 13 200 volts.

Fonctions% du temps

Inspecter, dans les bateaux, la machinerie, les installations et les équipements électriques, les générateurs, les moteurs, les standards, les panneaux de commande et les sources d'électricité statique, les dispositifs de sauvetage, de lutte contre les incendies et tout autre gréement statuaire et, ce, durant la conception, la fabrication, la construction, la modification, l'installation, la réparation ou la remise en état pour s'assurer que ces équipements sont conformes aux lois, aux règlements, aux normes et aux pratiques d'ingénierie; examiner et approuver les plans conceptuels complexes et les calculs soumis par les ingénieurs électriciens, les ingénieurs mécaniciens de marine et les ingénieurs des constructions navales; bien que la plupart des plans soient préparés par des ingénieurs diplômés, il faut s'assurer qu'ils répondent aux exigences réglementaires; évaluer les propositions des constructeurs visant à modifier les concepts et les plans approuvés, puis autoriser les modifications proposées ou recommander d'autres procédures et techniques; assister aux essais des bateaux; prendre des mesures et effectuer des calculs; diriger des essais; donner des conseils autorisés quant à l'interprétation et à l'application des règlements et des normes; délivrer des certificats d'inspection.

80

Effectuer des enquêtes sur les accidents de bateaux et sur les infractions aux règlements touchant la pollution de l'air et de l'eau par les bateaux, le tout pour établir la cause, la responsabilité et les obligations; engager des poursuites et agir comme expert au tribunal; rédiger des rapports et des recommandations.

15

Remplir d'autres fonctions telles que l'évaluation des projets de lois et de règlements.

5

ParticularitésDegré/
PointsCompétences et connaissances

5 / 283

Le travail exige une connaissance approfondie des principes et des pratiques de la conception, de la construction, de la réparation et du fonctionnement d'une variété de bateaux et une bonne connaissance du génie maritime et des principes et pratiques relatifs à l'électricité. Il faut posséder une connaissance approfondie des plus récents

règlements ministériels et internationaux régissant la conception, la construction, la modification et la réparation des bateaux et d'avoir une connaissance étendue des opérations et des procédures de la marine marchande. Il faut également avoir les compétences requises pour évaluer les plans conceptuels, pour effectuer des enquêtes et pour rédiger des rapports techniques détaillés. On doit aussi avoir des connaissances d'expert dans le domaine électrique et la compétence voulue pour que ces connaissances servent au développement de nouvelles normes de sécurité.

Responsabilité technique

B3 / 197

Le travail exige d'organiser l'inspection et d'inspecter les bateaux en cours de construction, de modification ou de réparation, et périodiquement pendant leur service, de participer à des enquêtes sur les accidents et sur les cas de pollution; d'interpréter les règlements nationaux et internationaux ainsi que les programmes technologiques et de faire connaître ces textes aux cadres du bureau régional et aux responsables de la marine marchande. Les problèmes découverts au cours des inspections sont normalement résolus par l'expert qui doit souvent recourir à l'élaboration de critères d'inspection basés sur une interprétation appropriée des exigences réglementaires, sur le fond des directives ou sur le fondement des principes fondamentaux du génie électrique et de conception.

Les erreurs de jugement lors des inspections peuvent retarder la construction, la modification ou la réparation et elles peuvent entraîner des dépenses excessives pour les chantiers navals et les propriétaires de bateaux. Ces erreurs peuvent également avoir pour effet la certification de bateaux non sécuritaires. La dissémination et l'interprétation des règlements nationaux et internationaux et des programmes technologiques actuellement en vigueur, auprès des cadres du bureau régional et de la marine marchande, touchent directement les programmes d'inspection de la région et peuvent avoir des répercussions financières sur la construction et la modification des bateaux pour répondre aux normes de sécurité des équipages. Les erreurs faites dans les informations et les recommandations peuvent donner lieu à l'adoption de mauvais critères d'inspection, à une situation embarrassante pour la Division et le Ministère, à de lourdes dépenses pour les propriétaires de bateaux et à la certification de bateaux non sécuritaires. La précision est essentielle lors de l'examen des plans conceptuels devant être approuvés. Si des erreurs étaient faites durant l'examen et la procédure d'approbation, la marine marchande pourrait perdre des millions de dollars et la sécurité des bateaux, des équipages et des passagers serait mise en danger. Le fait de ne pas effectuer les tâches et les inspections susmentionnées conformément au grand nombre de lois, de règlements et de conventions internationales administrés par la Division de sécurité des bateaux et de ne pas donner un maximum de compétence pourrait provoquer un accident avec perte de vie et/ou perte de bateau ou pourrait nécessiter la réparation ou la modification des équipements à grands frais pour le fabricant. Des recommandations doivent être faites dans les rapports d'enquête sur les accidents et sur les cas de pollution et en ce qui concerne la délivrance des certificats d'aptitude aux ingénieurs mécaniciens de marine. Les décisions et les recommandations ayant des répercussions sur la délivrance des certificats d'inspection ministériels approuvant la sécurité et la navigabilité des bateaux, peuvent donner lieu à des exigences de changements coûteux dans les procédures de construction, de fabrication ou de réparation des composants des équipements. Les recommandations doivent être soumises au gestionnaire régional par l'intermédiaire de l'expert principal et aux hauts fonctionnaires techniques du bureau central.

Degré/
PointsConditions de travail

4 / 77

Le travail exige d'inspecter fréquemment les coques, la machinerie, les cales et autres emplacements mal éclairés, peu ventilés, où l'on est exposé à de la saleté, à des fumées, à des odeurs et aux intempéries. En observant les travaux de soudage, le montage des équipements et d'autres activités associées à la construction et à la remise en état des bateaux, on risque de tomber, d'avoir une fracture, des brûlures ou d'autres blessures à cause d'objets qui se déplacent ou qui tombent.

Supervision

1 / 15

Il n'est pas nécessaire de superviser en permanence d'autres employés.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 10

Niveau: 6

Titre descriptif: Agent régional des enquêtes sur les accidents

Cote numérique: 566

Supérieur hiérarchique: Chef des opérations

Profil du poste

Le poste est affecté à un bureau de district d'un organisme de réglementation et constitue l'un d'un nombre de postes d'inspecteur intermédiaire dont l'objet est de fournir des conseils techniques sur la sécurité de l'exploitation des chemins de fer. Il coordonne toutes les enquêtes sur les accidents menées dans l'un des six districts du Canada.

Fonctions% du temps

Enquêter sur les déraillements, les collisions, les accidents aux passages à niveau et tout autre incident ou accident de train pour en établir les causes et fournir de l'information en vue de l'analyse des données sur les accidents, de l'établissement des tendances et de la formulation de normes; mener des enquêtes officielles sur les accidents catastrophiques lorsqu'il est dûment habilité, en vertu de la loi, à pénétrer la propriété d'une compagnie de chemin de fer, à inspecter les ouvrages, les constructions et le matériel roulant, à assigner les témoins, à faire prêter serment et à exiger la production de preuves, de livres, de plans et de documents; veiller à ce que les précautions nécessaires soient prises sur les lieux d'un accident pour protéger le public et les employés des compagnies ferroviaires; interroger les membres de l'équipe de train, les autres employés des compagnies ferroviaires, la police, les administrations routières et les témoins pour établir les rapports entre les lois et les règlements applicables, les indications de signaux, la dynamique voie-train, le profil de la voie et les particularités de la manoeuvre des trains; déterminer la mesure dans laquelle les règles sont respectées et examiner la conformité des systèmes de signalisation, d'exploitation et de communication; évaluer la qualité de la structure et de la géométrie de la voie en examinant la file de rails, la surface, l'élévation, les rails, les joints, les pièces d'assemblage, les traverses, le ballast, les branchements et l'écartement; inspecter le matériel de traction et les wagons pour déceler si l'accident a été causé pas une défectuosité des roues, des essieux ou des bogies ou encore par des chargements déplacés.

35

Déterminer la nature et la quantité de ressources supplémentaires requises pour enquêter sur des accidents particuliers; diriger des projets; décider de la nécessité de modèles de simulation et en établir les paramètres pour déterminer, entre autres, la vitesse probable des trains et les forces qui s'exerçaient au moment de l'accident; décider de la nécessité de mettre à l'essai le matériel ou les éléments de l'infrastructure pour déterminer la cause de leur défectuosité, p. ex. problème de conception ou de fabrication, fatigue; analyser les faits, en tirer des conclusions et formuler des recommandations sur les mesures correctives à prendre, y compris la suspension ou le renvoi des employés de chemin de fer qui ont fait preuve de négligence ou d'indiscipline en rapport avec un accident.

25

% du temps

Rédiger des rapports faisant état de tous les détails sur les causes et les circonstances d'un accident; soumettre ces rapports au Comité des transports par chemin de fer et présenter des exposés à ce dernier; participer à l'examen du suivi des recommandations. 20

Témoigner en tant qu'expert devant les commissions d'enquête ou les tribunaux et lors d'enquêtes judiciaires; donner des conseils d'ordre technique aux commissaires responsables d'audiences publiques; évaluer la qualité des dispositifs de protection publique aux passages à niveau; faire fonction d'«agent de sécurité» nommé par le ministre du Travail pour veiller à la mise en application des dispositions du Code du travail du Canada régissant la sécurité et la santé au travail des employés chargés de l'exploitation des trains; conseiller les membres de comités sur la sécurité et la santé et autoriser le déblaiement à la suite d'accidents où des employés ont été tués ou grièvement blessés. 20

Degré/
Points

Particularités

Compétences et connaissances

4 / 224

Le travail exige une connaissance générale des lois, règlements, règles, politiques, pratiques et/ou procédures relatifs à la conception, la fabrication, l'entretien, l'inspection et l'essai du matériel roulant, de l'infrastructure et des systèmes de signalisation. Il exige une connaissance plus approfondie des règles d'exploitation, des méthodes de contrôle des trains, des exigences de formation des trains, de la manoeuvre des trains et des techniques d'enquête sur les accidents. Le travail exige la compétence à produire des preuves aux audiences publiques et devant les tribunaux, à évaluer la validité de l'information communiquée en entrevue et à rédiger des rapports techniques détaillés.

Responsabilité technique

C3 / 250

Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour coordonner le rassemblement des faits, déterminer les causes réelles des accidents et décider de la nature et de l'étendue des mesures correctives nécessaires. Le travail exige une liberté de manoeuvre considérable pour ce qui est des opinions autorisées émises en tant qu'agent de sécurité», par exemple, pour décider si un employé est en droit de refuser de travailler à cause des dangers auxquels son milieu de travail l'expose, ou pour donner les directives jugées indiquées pour rectifier des situations dangereuses. Les recommandations qui touchent les programmes nationaux ou qui ont un vaste champ d'application sont ordinairement formulées après consultation des agents compétents de l'organisme. Dans les cas d'enquêtes sur des accidents ferroviaires graves en vertu des lois habilitantes, il faut faire rapport des constatations, des conclusions et des recommandations directement à la Commission.

Toute erreur de jugement risque d'influer directement sur la qualité des décisions, les ordonnances et les règlements pris par la Commission et d'entraîner des incohérences et des inéquités, voire même de nuire à l'image de l'organisme de réglementation. Toute erreur de jugement commise en situation d'urgence sur les lieux d'un accident risque de compromettre la sécurité du public et des employés des compagnies ferroviaires, sans

% du temps

compter qu'elle empêche de réaliser les objectifs du programme. Ce serait le cas, par exemple, si on décidait à tort d'évacuer les lieux ou si on autorisait trop tôt le déplacement des pièces probantes. Les recommandations qui sont adoptées par la Commission comportent fréquemment la révision des normes auxquelles doivent se conformer les compagnies ferroviaires et peuvent entraîner des dépenses de millions de dollars, d'où l'importance d'établir des mesures de sécurité exécutables, pratiques et rentables.

Conditions de travail

4 / 77

Le travail exige qu'on se rende souvent sur les lieux d'accidents pour inspecter du matériel roulant dérailé, endommagé et éparpillé. Les vêtements et le matériel de protection sont fournis, mais certaines précautions doivent être prises pour éviter les blessures graves ou la mort que pourraient causer la mise à feu ou la rupture violente de wagons-citernes chargés de produits dangereux tel le butane. Il y a aussi des risques d'être exposé passablement souvent à des liquides inflammables, des gaz toxiques, des corrosifs, des oxydants et du matériel radioactif sur les lieux d'un accident. Les accidents se produisent à toute heure, le jour comme la nuit, et dans toutes sortes de conditions météorologiques, et il faut fréquemment passer de longues périodes sans pouvoir se reposer, sinon très peu.

Supervision

1 / 15

Il n'est pas nécessaire de superviser de façon continue.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 11

Niveau: 5

Titre descriptif: Expert maritime (petits bateaux)

Cote numérique: 536

Supérieur hiérarchique: Expert maritime principal

Profil du poste

Il s'agit d'un poste régional, relevant de l'expert principal, qui se trouve dans un bureau de district de la Garde côtière canadienne (division de sécurité des bateaux). Il a la responsabilité de gérer les programmes du district dont les objectifs sont la sécurité des bateaux et la prévention de la pollution. Les inspections et les enquêtes importantes, qui font partie des fonctions de ce poste, sont cruciales pour le succès des programmes nationaux ayant pour objet de minimiser les accidents pouvant tuer ou blesser des personnes ou endommager des équipements dans les bateaux. Ces programmes ont également pour objet d'assurer la sécurité des bateaux et leur bon fonctionnement sous la conduite d'un personnel qualifié, de protéger efficacement l'environnement marin et d'empêcher la répétition des accidents. Les inspections et les enquêtes doivent avoir lieu conformément à un grand nombre de lois, de règlements et de conventions internationales et elles doivent être faites pour assurer le respect des conditions requises et la mise en oeuvre des mesures correctives ou judiciaires appropriées si ces conditions ne sont pas respectées.

Fonctions% du temps

| | |
|---|----|
| Inspecter les bateaux à moteur n'excédant pas 150 tonnes, en cours de construction; faire, par la suite, l'inspection périodique des éléments suivants: construction, navigabilité, modifications, mises en état, réparations, condition des coques et des superstructures, machinerie, dispositifs de sécurité, équipements et systèmes électriques, systèmes de ventilation et de canalisation; s'assurer que le personnel à bord des bateaux (commandant et équipage) est assez qualifié et assez nombreux pour mener à bien ses fonctions normales et faire face aux cas d'urgence; inspecter les éléments d'autres bateaux à la demande de l'expert principal; inspecter les dispositifs de sécurité de tous les bateaux; délivrer des certificats d'inspection. | 50 |
| Inspecter et mettre à l'essai les dispositifs de chargement et leur fonctionnement, les cales et les surfaces de travail; informer les officiers de navires, les propriétaires de ceux-ci et les agents lorsque des équipements, des conditions ou des méthodes de travail sont inacceptables à cause de leur manque de sécurité; agir comme gardien de port et comme inspecteur de matières dangereuses. | 30 |
| Examiner les candidatures pour l'obtention de certificats d'aptitude; octroyer les certificats, les autorisations et les exemptions. | 10 |
| Remplir d'autres fonctions telles que: enquêter sur les accidents; inspecter les nouveaux bateaux, les bateaux en service, les bateaux de plaisance et d'autres types de bateaux pour mesurer leur tonnage. | 10 |

ParticularitésCompétences et connaissances

4 / 224

Le travail exige une connaissance approfondie des principes et pratiques de la conception, de la construction, de la réparation et du fonctionnement des petits bateaux et une bonne connaissance des principes et pratiques du génie maritime; il nécessite également une connaissance approfondie des plus récents règlements ministériels régissant la conception, la construction, la modification et la réparation des petits bateaux. Par ailleurs, il faut avoir les compétences voulues pour évaluer les plans conceptuels, pour faire des inspections et des enquêtes et pour rédiger des rapports techniques détaillés au sujet du développement des normes de sécurité touchant la conception et le fonctionnement des petits bateaux, car ces normes sont en voie d'être insérées dans la nouvelle législation relative à la construction, à l'inspection et au fonctionnement de ces bateaux.

Responsabilité technique

B3 / 197

Le travail exige d'organiser l'inspection et d'inspecter les petits bateaux en cours de construction, de modification ou de réparation, et périodiquement pendant leur service de participer à des enquêtes sur les accidents et les cas de pollution. Il faut disséminer et interpréter les règlements nationaux et internationaux ainsi que les programmes technologiques courants et faire connaître ces textes aux cadres du bureau régional et aux responsables de la marine marchande. Les problèmes découverts au cours des inspections sont normalement résolus par l'expert qui doit souvent recourir à l'élaboration de critères d'inspection basés sur une interprétation appropriée des exigences réglementaires, sur le fond des directives ou sur l'application des principes conceptionnels fondamentaux.

Les décisions et les recommandations touchant la question des certificats d'inspection qui approuvent la sécurité et la navigabilité des bateaux, peuvent aboutir à des exigences rendant obligatoires des changements coûteux dans les composants des équipements ou dans les procédures de construction ou de réparation. Les erreurs de jugement faites lors des inspections peuvent retarder les procédures de construction, de modification ou de réparation et elles peuvent entraîner des dépenses excessives pour les chantiers navals et les propriétaires de bateaux. Ces erreurs peuvent également avoir pour effet la certification de bateaux non sécuritaires. La dissémination et l'interprétation des règlements nationaux et des programmes technologiques courants pour les cadres du bureau régional et pour la marine marchande touchent directement les programmes d'inspection de la région et cette interprétation peut avoir des répercussions financières sur la construction et la modification des bateaux particulièrement pour répondre aux normes de sécurité. Les erreurs faites dans les informations et dans les recommandations peuvent donner lieu à l'adoption de critères d'inspection erronés, à une situation embarrassante pour la division et le ministère, à de grosses dépenses pour les propriétaires de bateaux et à la certification de petits bateaux non sécuritaires. Les recommandations doivent être soumises au directeur régional par l'intermédiaire de l'expert principal et aux hauts fonctionnaires du bureau central responsables des aspects techniques.

Degré/
PointsConditions de travail

5 / 100

Le travail exige d'inspecter continuellement les coques, la machinerie, les cales et autres emplacements mal éclairés et peu ventilés où l'on est exposé à la saleté, à des fumées et à des odeurs. En participant aux essais, on doit faire face à de violentes intempéries et à l'instabilité des petits bateaux. En observant les travaux de soudage, le montage des équipements et d'autres activités associées à la construction et à la remise en état des bateaux on risque de tomber, d'avoir une fracture, des brûlures ou d'autres blessures à cause d'objets qui se déplacent ou qui tombent.

Supervision

1 / 15

Il n'est pas nécessaire de superviser d'autres employés.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 12

Niveau: 5

Titre descriptif: Inspecteur de navigabilité - bureau de district

Cote numérique: 490

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire de district

Profil du poste

Responsabilité de surveiller les activités d'entretien relatives à tous les aéronefs privés ou appartenant à de petites compagnies aériennes dans un district géographique, ce qui comprend la délivrance et le retrait de certificats de navigabilité et l'inspection des installations d'entretien des petites compagnies aériennes. Chaque bureau de district est responsable d'environ 150 installations aéronautiques, 300 mécaniciens d'entretien des aéronefs (MEA) et 1 500 aéronefs.

Fonctions% du temps

| | |
|--|----|
| <p>Effectuer des vérifications initiales et périodiques, des inspections et des enquêtes dans les compagnies et chez les particuliers qui détiennent ou qui demandent des certificats d'exploitation de services aériens, de louage ou de rémunération, ou de vols spécialisés; également dans les entreprises qui n'exploitent pas de services aériens mais qui effectuent des travaux d'entretien, de réparation et de modification des aéronefs; fournir des informations et donner des conseils au sujet des règlements et des normes de navigabilité; examiner pour fins d'approbation les installations et la main-d'oeuvre qualifiée des compagnies, les organismes voués à l'inspection des aéronefs, les programmes et les manuels d'entretien, et tous les contrats passés à l'extérieur pour l'entretien des aéronefs; inspecter les aéronefs et leurs composants ainsi que les travaux de réparation et de remise en état pour s'assurer qu'ils sont conformes aux caractéristiques spécifiées, aux plans et aux normes; aviser les dirigeants des compagnies aériennes lorsque des défauts sont découverts, proposer des mesures correctives, rédiger des rapports et soumettre des recommandations au responsable pour la délivrance, la non-délivrance ou le retrait d'un certificat; enquêter sur les infractions et recommander la marche à suivre (retrait provisoire du permis, lettre d'avertissement ou décision judiciaire).</p> | 35 |
| <p>Examiner les rapports et les plans des ingénieurs décrivant les modifications ou les réparations à faire conformément aux normes de navigabilité; vérifier les comptes rendus des travaux et les certifications relatives aux réparations, aux modifications et à la remise en état des aéronefs ou de leurs composants; s'assurer que l'on a recours à des matériaux appropriés et à une bonne qualité d'exécution; inspecter les aéronefs; approuver des installations particulières; faire connaître les défauts; détenir au sol les aéronefs que l'on soupçonne d'être en mauvais état de navigabilité ou d'être non sécuritaires; délivrer, retirer ou rendre des certificats et des permis.</p> | 25 |
| <p>Évaluer et approuver les centres de formation, les moyens d'instruction, les programmes de cours et la compétence des instructeurs chargés de former les MEA; déterminer le contenu des épreuves techniques que les candidats doivent subir et évaluer les épreuves écrites pour l'obtention d'un permis; accorder de nouveaux permis aux MEA; recommander le retrait de permis dans les cas d'incompétence ou de violation de règlement.</p> | 20 |

| | <u>% du temps</u> |
|---|-------------------|
| Enquêter au sujet des défauts techniques et des plaintes du public; lire et rédiger des rapports techniques; prendre des mesures appropriées. | 15 |
| Comparaître en justice ou participer à des enquêtes en tant qu'expert cité comme témoin. | 5 |

Particularités

Degré/
Points

Compétences et connaissances

4 / 224

Le travail exige une connaissance approfondie des articles pertinents des Règlements consolidés du Canada (Réglementation aérienne) et des autres lois, directives et manuels ayant trait à la navigabilité, dont les ordonnances sur la navigation aérienne, le manuel de navigabilité, le manuel d'ingénierie et d'inspection, les instructions destinées au personnel de l'ingénierie aéronautique, les instructions relatives aux inspections et le manuel des permis; de connaître les normes de navigabilité relatives à la conception, y compris les règlements américains (USA Federal Aviation Regulations) et les règlements canadiens s'appliquant aux aéronefs civils; une bonne connaissance des directives internationales en matière de navigabilité, du contenu des manuels des constructeurs, des bulletins et des notes de service, des bulletins d'ingénierie, des STA (Supplementary Type Approvals) et de la théorie de l'exploitation des services aériens; de connaître à fond les techniques d'inspection et d'entretien des cellules, des moteurs à piston et à turbine, des hélices, des accessoires et des équipements qu'il s'agisse d'aéronefs à voilure fixe ou à voilure tournante et cette connaissance doit inclure les fuselages pressurisés et les méthodes statistiques de contrôle de la qualité; et une connaissance précise de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des différents types d'aéronefs à voilure fixe ou tournante.

Le travail exige la compétence voulue pour effectuer des enquêtes techniques, pour évaluer les activités des entreprises, pour rédiger des rapports, pour diriger des réunions et pour fournir des conseils autorisés au personnel des entreprises.

Responsabilité technique

B3 / 197

L'inspecteur de navigabilité doit quotidiennement planifier les travaux de navigabilité dont le bureau de district est responsable. Des décisions doivent être prises en ce qui concerne l'établissement des échéanciers détaillés de travail et la conduite des inspections pour que les compagnies aériennes, les exploitants spécialisés et les entreprises travaillant pour l'aviation se conforment aux règlements, aux normes et aux systèmes d'entretien approuvés.

Les travaux quotidiens peuvent comprendre: un examen détaillé des documents techniques et de réglementation; des inspections sur le site dans la mesure jugée nécessaire pour prendre une décision concernant la délivrance ou le retrait de certificats de navigabilité ou d'autorisation de vol ou pour recommander l'octroi, le retrait ou l'amendement de certificats d'exploitation; l'approbation ou l'amendement d'un manuel d'entretien préparé par une entreprise; le maintien au sol d'un aéronef peu sécuritaire et, ce, en vertu d'une autorisation ministérielle. Les mesures prises doivent être justifiées par des pièces justificatives acceptables pour un procès. Les changements suggérés dans les compagnies aériennes ou dans des entreprises connexes autorisées, particulièrement en ce qui concerne le remplacement d'employés importants, doivent se fonder sur un jugement approprié de la compétence du personnel.

Degré/
Points

L'inspection complète d'un aéronef et les modifications et les réparations constituent des travaux extrêmement complexes compte tenu de la diversité des aéronefs, des équipements et du statut d'approbation. L'inspecteur doit tout faire pour découvrir les raccourcis (par exemple, des modifications non approuvées, le maquillage de fissures ou de réparations défectueuses avec de la peinture, le fait de ne pas avoir fait certifier des montages cachés, l'emploi de composants impossibles à entretenir) et résoudre les problèmes qui en découlent. L'application de la loi est la solution finale lorsque toutes les autres tentatives échouent.

Le travail exige de défendre devant les tribunaux les mesures qui ont été prises ou qui ne l'ont pas été. Il faut confirmer la conformité aux normes et prévenir un accident (quoiqu'il s'agisse d'un point de vue technique). D'un autre côté, l'inspecteur peut être tenu responsable, légalement ou moralement, d'un accident à cause d'une erreur ou d'un manque d'initiative en temps voulu, de sa part. Les résultats des travaux de l'inspecteur pourraient ternir l'image du Ministère dans un domaine de grande visibilité et de grande inquiétude pour le public (que l'on pense au nombre grandissant de reportages par les médias sur les problèmes de navigabilité).

Conditions de travail

3 / 54

Le travail exige d'inspecter les ateliers et l'équipement d'entretien des aéronefs, ce qui expose fréquemment à la saleté, au bruit (rivetage et essai des moteurs au point fixe) aux lueurs éblouissantes des machines à souder, aux odeurs de peinture, à l'enduit des aéronefs, aux émanations d'essence, de solvants et de bains de galvanoplastie. Il peut aussi y avoir exposition à de grandes variations de température en peu de temps (à savoir en passant d'un atelier de traitement thermique à l'inspection d'un aéronef sur la piste en hiver). Il faut aussi faire de nombreux voyages.

Lors de l'inspection des aéronefs il faut se tenir constamment debout, marcher, monter sur des échelles, se trouver à 50 pi au dessus du sol et travailler souvent en position inconfortable dans des espaces restreints (à savoir, à l'intérieur des ailes, de la queue, du train d'atterrissage et des logements de roues des aéronefs). Les essais effectués avec des systèmes hydrauliques à haute pression constituent aussi un autre danger.

Supervision

1 / 15

Il n'est pas nécessaire de superviser en permanence.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 13

Niveau: 5

Titre descriptif: Spécialiste gravimétrique

Cote numérique: 474

Supérieur hiérarchique: Gérant régional (Ontario)

Profil du poste

Le titulaire de ce poste régional agit en qualité de source d'expertise régionale, assure la liaison entre la région et le laboratoire de la métrologie légale, fournit des conseils techniques aux fournisseurs et aux commerçants, explique et enseigne au personnel d'inspection les méthodes d'inspection, nouvelles ou modifiées, réalise des inspections d'approbation sur place pour le laboratoire de la métrologie légale, vérifie les nouveaux instruments complexes et élabore des méthodes d'inspection.

Fonctions% du temps

| | |
|--|----|
| Fournir des conseils techniques aux fournisseurs et commerçants, répondre aux demandes de renseignements, donner des directives ou faire des recommandations au personnel relativement aux problèmes techniques, opérationnels ou législatifs associés à l'inspection des appareils, aux programmes d'inspection des marchandises et des services, aux politiques d'application de la loi, au calibrage des étalons gravimétriques et linéaires, aux exigences en matière de conception, de construction, de rendement, d'installation ou d'utilisation des nouveaux instruments ou matériel; élaborer de nouvelles méthodes d'inspection; recommander du matériel d'essai spécialisé, superviser sa construction et démontrer son fonctionnement; décider des mesures provisoires et des mesures correctives à prendre. | 30 |
| Procéder à l'inspection et à l'essai d'instruments et de systèmes de mesure hautement complexes ou modifiés, d'un genre nouveau ou destinés à de nouvelles applications et surveiller les instruments soumis au laboratoire de métrologie légale en vue d'essais d'approbation initiale en vue de garantir la conformité aux exigences législatives en matière de conception, de construction, de composition, de rendement, d'installation ou d'utilisation; formuler des recommandations au laboratoire des standards et aux commerçants quant aux concepts et aux prototypes, à l'approbation, à l'approbation provisoire, à l'approbation conditionnelle ou au rejet. | 30 |
| Concevoir, coordonner et mettre en oeuvre les programmes de formation relativement aux nouveaux instruments, aux nouvelles applications, aux changements technologiques, aux méthodes d'inspection, au nouveau matériel d'essai, à la législation et aux mesures de sécurité connexes. | 20 |
| Enquêter sur l'utilisation de systèmes et d'instruments non approuvés, examiner les nouvelles applications et les changements survenus dans les pratiques commerciales, sur le marché, et rédiger des rapports détaillés; examiner les dossiers de poursuites relatives à des infractions portant sur les mesures de masse et les mesures linéaires afin de fournir des preuves à l'appui de la poursuite et comparaître devant les tribunaux à titre d'expert afin de présenter son témoignage sur des considérations techniques. | 20 |

Particularités

Compétences et connaissances

4 / 224

Ce poste exige une connaissance approfondie des critères de conception, des méthodes de construction et d'assemblage, des caractéristiques d'installation et de rendement de tous les instruments, des systèmes autonomes et systèmes interdépendants de mesurage et de leurs composants; une connaissance détaillée de toutes les méthodes de calibrage applicables à tous les instruments et systèmes utilisés dans le commerce; des connaissances pratiques des manuels d'entretien, du calendrier d'entretien pertinent et des services d'entretien et de réparation relatifs; une connaissance solides des principes de la physique, des mathématiques, de chimie, d'électricité, d'électronique, du blindage, des communications, de la transmission de données et une connaissance approfondie de leur application aux instruments et techniques de mesurage.

Il faut connaître un grand nombre de documents techniques comme les manuels concernant les méthodes d'inspection, les méthodes d'essai, le fonctionnement applicable aux étalons d'essai et aux instruments de mesure, aux pratiques commerciales, y compris ceux traitant des derniers progrès technologiques; il faut avoir une connaissance approfondie des nombreuses dispositions législatives pertinentes comme la Loi sur les poids et mesures, la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, les règlements afférents, les fiches techniques du Ministère, les directives et politiques ministérielles et les mesures d'application de la loi; il faut avoir aussi une solide connaissance des documents comparables utilisés à l'étranger et à l'échelle internationale.

Il faut pouvoir enseigner, former, guider, conseiller ou convaincre; superviser des projets, restreindre l'incidence des règlements sur les fabricants et se tenir en liaison avec les fournisseurs, les commerçants, les consommateurs et les organisations; organiser et diriger des essais très sophistiqués; analyser le rendement, déterminer les tendances, les anomalies, les problèmes, évaluer l'efficacité des méthodes, déceler les techniques dangereuses et déterminer les améliorations possibles. Il faut moderniser et modifier les méthodes, en concevoir de nouvelles et les adapter en fonction des changements technologiques; approuver ou rejeter, dans des circonstances pressantes, un instrument et réviser les méthodes de travail, sur place, pendant les essais et les contrôles.

Responsabilité technique

C2 / 203

Il faut faire preuve d'initiative et de jugement quand on fournit des conseils et des avis techniques aux représentants de tous les ministères, de l'industrie, des organisations et du personnel local, tout en faisant preuve d'une grande discrétion lorsqu'on s'adresse à des groupes concurrents ou que la vente de matériel et de systèmes peut représenter des millions de dollars; lors de la mise en oeuvre de projets pour évaluer la conception, la construction, l'installation et l'utilisation des systèmes de pesage nouveaux et modifiés, compte tenu des délais prescrits et des méthodes ou matériel limités ou lorsqu'on détermine si un appareil est prêt pour l'inspection initiale et qu'on conçoit des tests spéciaux pour évaluer la fiabilité des instruments ou systèmes, qu'on modifie les méthodes ou techniques pour les aligner sur la nouvelle technologie, qu'on autorise les changements ou demande des modifications entraînant des retards dans la réalisation des projets, lorsqu'on représente le Ministère auprès des fournisseurs, des fabricants du Canada ou de l'étranger, lorsqu'on calibre des étalons utilisés par les fabricants et servant à l'étalonnage des instruments de pesage et de mesurage. Il faut modifier les techniques et autoriser la modification des méthodes d'inspection, en raison des progrès technologiques ou de l'introduction de nouveaux instruments.

Degré/
Points

Les décisions prises ont une incidence sur l'efficacité du programme d'inspection régional, sur l'industrie concernée et sur l'efficacité du personnel régional. Les erreurs de jugement au cours de la vérification des instruments non approuvés ou l'utilisation de mauvaises tolérances peuvent entraîner des pertes considérables pour les fabricants ou les commerçants touchés, non seulement parce que les instruments devront être réparés, mais aussi parce que ces erreurs entraîneront des pertes pécuniaires à tous les niveaux du commerce, sans compter qu'elles embarrasseront le Ministère. Les erreurs de jugement faites au cours d'une enquête sur une plainte relativement à des pratiques frauduleuses peuvent entraîner des poursuites judiciaires coûteuses et nuire à la réputation du Ministère. Les erreurs dans le calibrage des étalons peuvent causer des inexactitudes dans les programmes d'inspection du district, ternir la réputation du Ministère et avoir une incidence financière désastreuse sur les commerçants et le public, étant donné que les instruments auront été vérifiés avec des étalons inexacts.

Conditions de travail

2 / 32

Le travail étant effectué en partie dans un bureau, en partie dans les établissements, les conditions de travail peuvent être occasionnellement désagréables: devoir se glisser sous les balances, être exposé fréquemment à la poussière de céréales, dans les usines d'aliments, à des odeurs désagréables dans les abattoirs, les usines de peinture, les papeteries, les installations frigorifiques pour la viande.

Supervision

1 / 15

Il faut montrer aux autres inspecteurs comment réaliser les inspections et démontrer les techniques et les méthodes relatives.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 14

Niveau: 4

Titre descriptif: Superviseur d'opérations,
Poids et mesures

Cote numérique: 430

Supérieur hiérarchique: Gérant de district

Profil du poste

En tant que superviseur-inspecteur, inspecter les appareils de pesage et de mesurage complexes ainsi que les marchandises vendues en fonction de la mesure à différents niveaux du commerce. Former le personnel et fournir avis et conseils aux fournisseurs et aux commerçants; interpréter la Loi et les règlements d'application et les faire appliquer; enquêter sur les plaintes déposées à tous les niveaux du commerce et par les consommateurs.

Fonctions% du temps

Planifier, superviser et évaluer le travail de neuf inspecteurs et d'un chauffeur de véhicule lourd qui sont chargés de l'inspection et de l'essai de toutes sortes d'appareils et de systèmes mécaniques, hydrauliques et électroniques de pesage et de mesurage, simples et complexes; donner une formation sur le tas pour ce qui est des méthodes d'inspection des appareils gravimétriques et volumétriques simples ou complexes; fournir conseils et avis au personnel d'inspection quand des problèmes surviennent dans l'installation, l'utilisation et le fonctionnement des appareils et le pesage et le mesurage des marchandises. 30

Planifier, organiser et diriger les inspections initiales, sur les lieux et en usine, qui serviront de modèles pour les inspections futures et les inspections sur place de systèmes et d'instruments de pesage et de mesurage mécaniques, électroniques et hydrauliques complexes, utilisés pour la vente de marchandises dont le prix est établi en fonction du poids, du temps, de la mesure des liquides ou de la mesure linéaire; maintenir un programme d'inspection des marchandises et services efficace à tous les niveaux de commerce afin de garantir que le poids, la mesure et le marquage des marchandises et services sont exacts. 22

Visiter les établissements soumis à une inspection afin de déterminer les lacunes du programme; évaluer l'efficacité des méthodes et des normes d'inspection établies et recommander des modifications; évaluer les mesures d'inspection et les recommandations de poursuites; évaluer le matériel d'essai et établir des calendriers d'entretien pour le matériel d'essai et les véhicules; fournir des renseignements sur les programmes et méthodes d'inspection, la portée et l'objet de la législation, des directives, des règlements et du service d'inspection; expliquer les exigences spéciales et les tolérances; recommander le matériel et les systèmes répondant le mieux aux besoins en matière de pesage et de mesurage; discuter des résultats de l'inspection et de l'essai; recommander des solutions de rechange et des mesures correctives. 33

% du temps

Remplir d'autres fonctions telles que: enquêter sur les plaintes des consommateurs, des commerçants ou des fournisseurs concernant les instruments et systèmes de pesage et de mesurage utilisés pour les liquides, les mesures linéaires et le temps, et les produits emballés et en vrac; prendre des mesures d'application de la loi; vérifier les produits préemballés pour s'assurer que l'étiquetage et la déclaration relative à la quantité sont exacts.

15

Degré/
Points

Particularités

Compétences et connaissances

3 / 166

Ce poste exige une connaissance approfondie de l'assemblage, des méthodes d'installation et des caractéristiques de fonctionnement des appareils de pesage et de mesurage utilisés dans le commerce, de la Loi et du Règlement sur les poids et mesures, de la Loi et du Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, des lois et règlements sur les aliments du bétail, les semences, les engrais chimiques et les produits parasitaires ainsi que des règles et directives établies par le Ministère; une connaissance approfondie des principes de métrologie, des propriétés de différents fluides, du principe du levier, simple et composé, et de ses applications, de l'utilisation de l'équipement, des instruments, des mathématiques, des règles de sécurité, des conventions collectives et des procédures ministérielles applicables aux poursuites judiciaires; il exige aussi une connaissance poussée des méthodes d'inspection pour pouvoir examiner les appareils de pesage et de mesurage et évaluer les résultats de l'inspection, déterminer la conformité aux normes d'installation, déceler si les balances ou les appareils de mesure ont été modifiés sans permission.

Le travail exige de pouvoir planifier, diriger et superviser le travail des inspecteurs et les conseiller, de pouvoir lire les bleus et les dessins, interpréter les textes afin de fournir conseils et avis et de pouvoir rédiger des rapports et des lettres.

Responsabilité technique

B2 / 150

Le travail comprend la supervision des employés chargés de l'inspection de divers instruments de pesage et de mesurage. Il faut coordonner et diriger les inspections.

Le travail a une incidence sur l'acceptation ou le rejet des appareils de mesure utilisés dans le commerce. Les erreurs de jugement au moment de la vérification des appareils non approuvés, l'utilisation de mauvaises tolérances ou l'inspection d'instruments avec des étalons inexacts peuvent avoir des effets pécuniaires sur les consommateurs et entraîner des dépenses considérables pour les fabricants ou les commerçants concernés, provoquer des inexactitudes dans les programmes d'inspection du district, en plus de mettre le Ministère dans l'embarras et de ternir son image. Les erreurs de jugement commises au cours d'une enquête relative à des pratiques frauduleuses peuvent entraîner des poursuites judiciaires coûteuses.

Degré/
PointsConditions de travail

3 / 54

Même si le travail est surtout accompli dans un bureau, une certaine partie du temps est consacré à vérifier des appareils complexes, à visiter des établissements pour évaluer les programmes ou méthodes d'inspection, à déterminer les lacunes au niveau de l'installation ou de l'utilisation et à formuler des recommandations aux commerçants et à former des subalternes sur le tas, ce qui comporte la manipulation de lourdes charges et le travail dans des conditions désagréables comme se glisser sous les structures des balances, monter sur des camions-citernes, exposition à la poussière des céréales dans les usines d'aliments, aux mauvaises odeurs dans les abattoirs, les usines de fabrication de peinture, les usines de papeterie, les installations de produits pétroliers en vrac, les installations de gaz propane et les installations frigorifiques pour la viande.

Supervision

2 / 60

Planifier les calendriers de travail, assigner des fonctions et des tâches à 10 employés subalternes.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 15

Niveau: 4

Titre descriptif: Inspecteur d'installations,
Électricité et Gaz

Cote numérique: 408

Supérieur hiérarchique: Gérant de district

Profil du poste

Ce poste opérationnel est l'un des deux postes d'inspecteurs d'installations qui relèvent du gérant de district chargé de vérifier l'exactitude de la mesure de l'électricité et du gaz vendus par 42,000 établissements commerciaux, industriels ou d'exportation et de garantir l'équité des transactions commerciales. Les essais en service consistent à tester divers éléments d'un système de mesurage, à déceler les erreurs et à déterminer l'erreur isolée dans l'ensemble du système de mesurage. La prise de mesures correctives comprend le suivi qui vise à garantir la conformité et peut inclure la rectification des factures ou la comparution à titre d'expert dans des affaires criminelles et civiles.

Fonctions% du temps

Établir un calendrier d'inspection sur place des installations d'électricité et de gaz; vérifier les appareils de mesure afin de s'assurer qu'ils satisfont aux normes de sécurité et que les dispositifs utilisés sont bien réglés et approuvés et qu'ils sont conformes aux plans des entrepreneurs; faire des tests sur les compteurs et sur les composantes des systèmes de mesure; analyser les résultats des tests; conseiller les entrepreneurs quant aux mesures correctives qui s'imposent; calculer les erreurs de système; vérifier ou rejeter les installations; déterminer le facteur de correction qui servira à rectifier les factures; rédiger des rapports et assurer le suivi des mesures correctives; procéder à l'essai de dispositifs complexes en atelier; se servir des facteurs de correction lorsque les conditions sont inhabituelles; vérifier ou rejeter les compteurs; déterminer les défauts de fabrication; évaluer les méthodes et le matériel d'essai; utiliser des méthodes de contrôle par échantillonnage statistique; déterminer le montant des frais d'inspection.

80

Vérifier les systèmes applicables aux compteurs des entreprises de services publics, leurs installations, leurs étalons, examiner leurs dossiers ou leurs factures et évaluer leurs programmes d'assurance de la qualité; mener des enquêtes et tester les appareils de mesure faisant l'objet de contestation; rectifier les factures; témoigner à titre d'expert; rédiger des rapports techniques; assurer la formation sur place des inspecteurs pour ce qui est des méthodes d'inspection des installations et des inspections en atelier; expliquer la portée et l'objet des exigences en matière d'inspection aux acheteurs et aux entrepreneurs.

20

ParticularitésDegré/
PointsCompétences et connaissances

3 / 166

Il faut, pour faire l'inspection des installations d'électricité et de gaz dans des conditions opérationnelles, posséder des connaissances approfondies (au niveau technologique) dans les domaines suivants: la théorie de l'électricité y compris la

production de l'électricité, les moteurs, les condensateurs, les circuits, la théorie du réglage des appareils de mesure y compris les systèmes analogiques et numériques et la signification des erreurs systématiques, les mathématiques et la physique, particulièrement les statistiques, les expressions et opérations algébriques, la trigonométrie et les vecteurs, la thermodynamique, les propriétés des gaz et la viscosité. Il faut avoir une connaissance approfondie de la législation, des méthodes et techniques applicables aux inspections ainsi qu'une solide connaissance des méthodes d'entretien et de calibrage de divers étalons électroniques et mécaniques. Il faut une connaissance précise des caractéristiques de construction et de fonctionnement des appareils de mesure et avoir une connaissance acceptable des circuits, des conduites de gaz et des installations gazières. Il faut connaître les codes de sécurité provinciaux en matière d'électricité et de gaz et avoir une connaissance approfondie des méthodes d'assurance de la qualité et des vérifications pour superviser l'accréditation des ateliers d'entretien des compteurs.

Il faut pouvoir inspecter des instruments et des installations, utiliser toute une gamme de matériel d'essai, évaluer les installations et le matériel d'essai aux fins d'application des facteurs de correction, analyser les éléments et les erreurs de systèmes afin de déterminer les raisons de la non conformité, interpréter les bleus et les avis d'approbation y compris pouvoir analyser les circuits, calculer et expliquer les ajustements à la facturation, rédiger des rapports techniques dans lesquels sont énoncées des mesures correctives.

Responsabilité technique

B2 / 150

Il faut faire preuve de jugement et d'esprit d'initiative pour déterminer si les appareils sont bien réglés et si les conditions d'essai sont représentatives des conditions normales d'utilisation. Faire preuve de jugement pour établir le calendrier des essais qui nécessitent une interruption du courant électrique. Posséder un bon jugement afin de pouvoir mener à bien les inspections d'une manière exacte et sûre. Modifier les méthodes afin de tenir compte des progrès technologiques, par exemple les instruments électroniques, les essais pour lesquels il n'existe aucun étalon unique et quand les systèmes de mesure ne sont pas conformes aux normes de construction habituelles. Faire preuve d'un bon jugement et d'esprit d'initiative au moment de l'évaluation du processus et du programme d'assurance de la qualité des entrepreneurs. L'inspecteur doit soumettre au gérant de district les problèmes qui l'obligent à s'écarter des normes prévues dans la législation et il doit formuler des recommandations à cet égard.

L'inspecteur conseille les entrepreneurs non seulement sur l'interprétation de la législation, mais aussi sur l'étalonnage et l'entretien des appareils. Les erreurs peuvent entraîner des injustices graves à l'endroit de l'entrepreneur ou de l'acheteur. Les décisions de l'inspecteur ont des répercussions sur les entrepreneurs et les acheteurs, les erreurs de jugement pouvant causer de sérieuses erreurs de facturation, créer des conditions d'utilisation dangereuses et dans le cas du branchement incorrect du matériel d'essai, causer des dommages au matériel ou aux installations de l'entrepreneur et de l'acheteur.

Degré/
Points

Conditions de travail

4 / 77

Le travail exige l'inspection de divers ateliers d'entrepreneurs en électricité et gaz ainsi que de sites de lignes de transmission et d'établissements commerciaux et industriels et il nécessite de nombreux déplacements et de fréquentes expositions à la poussière, à des températures extrêmes et à des odeurs désagréables. Le travail d'inspection exige de travailler constamment debout et quelques fois sur des échelles, des plate-formes ou dans des positions inconfortables. Étant donné que le travail consiste à réaliser des essais en service, il y a exposition à des lignes de haute tension, à des gaz de haute pression, à des gaz sulfureux qui nécessitent l'utilisation de vêtements protecteurs y compris des bouées gonflables de sécurité. Le travail peut aussi causer des maux de dos et les explosions de gaz peuvent entraîner des brûlures et des blessures.

Supervision

1 / 15

Montrer à d'autres inspecteurs comment s'acquitter de leurs tâches.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 16

Niveau: 3

Titre descriptif: Inspecteur principal, Poids et mesures

Cote numérique: 373

Supérieur hiérarchique: Gérant de district (Edmonton)

Profil du poste

Il s'agit d'un poste au niveau de travail dont le titulaire est chargé de garantir la conformité des instruments de pesage ou de mesurage, l'exactitude des poids et mesures et le marquage des marchandises et services en fonction des étalons gravimétriques ou volumétriques; Les inspections portent sur divers instruments de pesage ou de mesurage, nouveaux ou réparés, à l'usine ou sur place.

Fonctions% du temps

| | |
|---|----|
| Planifier, organiser et diriger les inspections et les essais de tous les genres d'instruments et systèmes de pesage et de mesurage mécaniques, électroniques et hydrauliques utilisés dans le commerce, où le poids, le temps, le volume et la mesure linéaire servent à établir le prix afin d'assurer la conformité à la Loi sur les poids et mesures, aux règlements, aux fiches techniques et aux pratiques; discuter avec les fournisseurs et les commerçants des normes d'inspection, de la portée, de l'objet et de la révision des méthodes et directives, des résultats de l'inspection et de l'essai ou des mesures correctives à prendre; certifier les instruments conformes; délivrer les certificats de conformité et saisir les instruments qui ne sont pas conformes; déterminer et recueillir les frais d'inspection. | 70 |
| Réaliser les essais en service des nouveaux genres d'instruments de pesage et de mesurage; présenter les rapports au superviseur immédiat ou aux spécialistes régionaux. | 10 |
| Inspecter les marchandises et les services vendus en fonction de la mesure; expliquer et prendre les mesures d'application de la loi; enquêter sur les plaintes des consommateurs, des commerçants ou des fournisseurs; rédiger des rapports d'enquête détaillés et des documents de poursuite et témoigner pour la Couronne; faire fonctionner, entretenir et étalonner le matériel. | 20 |

ParticularitésDegré/
PointsCompétences et connaissances

2 / 108

Le travail exige une vaste connaissance des techniques et pratiques liées au pesage et mesurage des marchandises faisant l'objet de transactions commerciales, une connaissance approfondie des particularités de la construction, des méthodes d'installation et des caractéristiques métrologiques d'un grand nombre d'instruments mécaniques et électroniques utilisés pour le pesage et le mesurage de poids, de mesure linéaire et de liquide, de la Loi sur les poids et mesures et de son règlement d'application, des lois et règlements relatifs aux aliments du bétail, aux semences, aux engrais chimiques, aux produits antiparasitaires, à l'emballage et à l'étiquetage, des directives ministérielles et des méthodes d'inspection ainsi que de la politique d'application de la loi du Ministère; il exige aussi une bonne connaissance des mathématiques, du principe du

levier et de son application, du principe simple ou composé de l'extensomètre, des principes de base de la physique, de la gravité, de la dilatation et de la contraction des solides ainsi que des caractéristiques des différents fluides comme les produits pétroliers, le lait, l'eau et les fertilisants liquides.

Il faut pouvoir déceler les pratiques frauduleuses, les modifications non autorisées aux instruments de mesure, procéder à des essais et évaluer l'état d'un instrument et déterminer si l'installation est conforme aux normes.

Responsabilité technique

B2 / 150

Il faut faire preuve de jugement et d'initiative pour entretenir et calibrer les étalons, inspecter et vérifier ou rejeter divers instruments de pesage et de mesurage, enquêter sur les plaintes des consommateurs concernant des produits dont le prix est établi en fonction du poids ou de la mesure et réaliser des inspections plus complexes qui nécessitent la modification des méthodes de travail en raison des conditions spéciales d'utilisation ou des changements technologiques. Les problèmes d'inspection qui obligent à s'écarter des méthodes établies doivent être présentés au superviseur immédiat. Il faut fournir de bons conseils aux détaillants, aux fabricants et aux représentants des administrations et interpréter les textes législatifs et méthodes correctement afin de garantir l'équité des transactions commerciales et protéger la réputation du Ministère.

Les décisions prises de ne pas vérifier des instruments utilisés dans le commerce peuvent avoir une incidence sur l'établissement industriel ou commercial en entraînant la fermeture temporaire de l'établissement et causer ainsi des retards à différents niveaux du commerce, du magasin de détail à l'usine. Si des instruments qui dépassent les tolérances permises sont utilisés dans le commerce, les différents niveaux de commerce peuvent être touchés. La non conformité ou la saisie d'un instrument peut aussi causer des retards, l'instrument devant être réparé ou remplacé.

Conditions de travail

5 / 100

Les travaux d'inspection exigent des efforts physiques constants comme manipuler des poids d'essai de 50 livres et de 20 kilogrammes et des réservoirs de calibrages de 20 litres remplis de produits pétroliers.

Le travail s'effectue quel que soit le temps qu'il fait et les conditions de travail sont souvent désagréables: il faut se glisser sous les structures des balances, monter sur des camions-citernes; il y a de fréquentes expositions à la poussière des céréales dans les usines d'aliments, aux mauvaises odeurs dans les abattoirs, les usines de fabrication de peinture, les usines de papeterie, les installations de produits pétroliers en vrac, les installations de gaz propane, les installations frigorifiques pour la viande; le travail entraîne de nombreux déplacements pour des périodes assez longues.

Supervision

1 / 15

Le travail requiert d'accompagner les inspecteurs stagiaires ou subalternes afin de les former sur le tas graduellement.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 17

Niveau: 3

Titre descriptif: Inspecteur principal, Électricité et Gaz

Cote numérique: 350

Supérieur hiérarchique: Gérant de district

Profil du poste

Ce poste des opérations est l'un des deux postes d'inspecteur principal qui relèvent du gérant de district, lequel est responsable de l'exactitude des mesures de l'électricité et du gaz et de l'équité des transactions commerciales fondée sur l'utilisation de 972 000 compteurs. Les inspections, réalisées à partir d'un échantillonnage statistique, portent sur divers types de compteurs nouveaux et remis à neuf ainsi que sur des compteurs dont la fin de la période de vérification approche. Si un compteur fait l'objet d'une contestation et qu'il excède réellement la tolérance permise, l'inspecteur rectifie les factures.

Fonctions% du temps

Établir un calendrier d'inspection en atelier des compteurs, nouveaux et remis à neuf; vérifier les compteurs afin de s'assurer qu'ils sont du type approprié, que le marquage, le régime et les multiplicateurs sont exacts; procéder à des essais sur les compteurs; utiliser les facteurs de correction si les conditions sont inhabituelles; vérifier ou rejeter les instruments de mesure; déterminer les défauts de fabrication; aviser les entrepreneurs des mesures correctives requises; évaluer les méthodes et le matériel d'essai; utiliser des méthodes de contrôle par échantillonnage statistique; déterminer le montant des frais d'inspection.

80

Mener des enquêtes sur les contestations de factures; examiner les dossiers de facturation des entreprises de services publics; procéder à des essais sur les compteurs faisant l'objet de contestation; rectifier les factures; expliquer la portée et l'objet des exigences en matière d'inspection aux acheteurs et aux entrepreneurs.

10

Remplir d'autres fonctions telles que: inspecter, tester, assurer l'entretien et calibrer les étalons et le matériel d'essai afin de réduire les erreurs d'instruments; évaluer les nouveaux étalons et les méthodes utilisées par les ateliers d'entretien et en faire état sous forme de rapports.

10

ParticularitésDegré/
PointsCompétences et connaissances

2 / 108

Le travail exige une connaissance approfondie de l'électricité et de la mécanique, notamment la théorie de l'électricité, la théorie du réglage des appareils de mesure y compris les systèmes analogiques et numériques, les mathématiques et la physique particulièrement les statistiques, les expressions et opérations algébriques, la trigonométrie et les vecteurs, la thermodynamique et les propriétés des gaz. Il exige également une connaissance approfondie de la législation, des méthodes et techniques applicables aux inspections ainsi qu'une solide connaissance des méthodes d'entretien et

de calibrage des divers étalons électroniques et mécaniques. Il faut une connaissance précise des caractéristiques de construction et de fonctionnement des systèmes de mesure et avoir une bonne connaissance des méthodes de réparation et de remise en état appliquées par les entrepreneurs.

Il faut pouvoir utiliser toute une gamme de matériel d'essai, évaluer les installations et le matériel d'essai afin d'utiliser correctement les facteurs de correction, analyser les résultats afin de déterminer les raisons de la non conformité, interpréter les bleus et les avis d'approbation; évaluer le nouveau matériel et les nouvelles méthodes utilisées; calculer les erreurs de facturation et expliquer la rectification des factures.

Responsabilité technique

B2 / 150

L'inspecteur fournit des conseils aux entrepreneurs pour ce qui est de l'interprétation de la législation et des méthodes, et il les aide à calibrer leurs étalons. Il faut faire preuve de jugement et d'esprit d'initiative pour mener à bien l'entretien et le calibrage des étalons, de même que les inspections des compteurs et des instruments simples et complexes en fonction d'un calendrier qui convient à l'entrepreneur. Il faut modifier les méthodes afin de tenir compte des progrès technologiques, comme les instruments électroniques, et des essais pour lesquels il n'existe aucun étalon unique. Il faut faire preuve de jugement pour vérifier des compteurs faisant l'objet d'une contestation et pour expliquer les essais effectués à l'entrepreneur et à l'acheteur. L'inspecteur doit soumettre au gérant de district les problèmes qui l'obligent à s'écarter des normes prévues dans la législation et il doit formuler des recommandations à cet égard.

Les décisions prises ont une incidence sur le fabricant, dans le cas d'un défaut de fabrication, sur l'entrepreneur, qui devra réparer les appareils de mesure non conformes et sur le public, les consommateurs et les entreprises, si des appareils ne respectant pas les tolérances sont mis en service. Le rejet d'un échantillon peut obliger une entreprise de service public à retirer jusqu'à 20 000 compteurs du marché.

Conditions de travail

4 / 77

Les inspections sont menées dans divers ateliers d'entrepreneurs en électricité et gaz et l'inspecteur est exposé à l'odeur dégagée par les appareils à gaz, aux vapeurs de peinture et à l'occasion, aux bruits des broyeurs et aux étincelles provoquées par la soudure à l'arc. Habituellement, le travail se fait debout étant donné qu'il exige la levée et la mise en place d'appareils d'essai. Vu que les compteurs d'électricité sont vérifiés au moyen de panneau de contrôle, l'inspecteur est exposé à des chocs et à des brûlures. L'inspecteur peut devoir pousser une console de 30 compteurs jusqu'aux ateliers d'essai. Dans le cas des compteurs de gaz de grande capacité, qui pèsent plusieurs centaines de livres, il utilise un treuil pour les déposer sur l'appareil d'essai, ce qui peut fréquemment causer des maux de dos.

Supervision

1 / 15

Montrer aux autres inspecteurs comment s'acquitter de leurs tâches.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 18

Niveau: 3

Titre descriptif: Représentant de la qualité du détachement
(RQD)

Cote numérique: 338

Supérieur hiérarchique: Représentant principal de la qualité (Détachement 305 des
Services techniques des Forces canadiennes)Profil du poste

Il s'agit d'un poste extérieur comportant la prestation de services d'assurance de la qualité (AQ) et des services connexes au sujet de 80 à 100 marchés adjugés de 30 à 35 entreprises industrielles du Toronto métropolitain pour la fourniture de matériel et de services concernant les véhicules et l'équipement général. Poste de liaison avec les gestionnaires et les superviseurs de l'industrie pour assurer l'observation des stipulations contractuelles, fournir l'interprétation exacte des conditions concernant la qualité, les aspects techniques et la logistique des marchés, et pour accepter les matériaux et services au nom du Ministère et des autres gouvernements.

Fonctions% du temps

| | |
|---|----|
| Examiner les marchés, évaluer les procédures de traitement et de contrôle de la qualité de l'entrepreneur, et planifier, préparer et mettre en oeuvre des projets d'inspection permettant de vérifier les inspections de l'entrepreneur et de contrôler les éléments d'exécution qui doivent assurer l'observation des prescriptions techniques et des normes de qualité concernant la fabrication, la modification, la révision et la réparation de l'équipement des véhicules et du matériel et des systèmes mécaniques généraux de combat pour le Ministère, les autres ministères et les gouvernements étrangers; évaluer les propositions de modification technique soumises par les entrepreneurs, et accorder l'approbation ou faire des recommandations aux autorités d'ingénierie; recommander l'approbation ou le rejet des demandes d'avances; contrôler la production et signaler les cas où la livraison ne pourra se faire. | 35 |
| Faire des inspections physiques et effectuer des contrôles de surveillance pour les opérations de fabrication et d'inspection de l'entrepreneur, en vue de déterminer si celles-ci sont suffisantes pour satisfaire aux exigences contractuelles; accepter ou rejeter le matériel et les services au nom du Ministère et des gouvernements étrangers; demander et contrôler l'application de correctifs pour rectifier les méthodes ou procédures défectueuses. | 30 |
| Fournir des conseils, des avis et des instructions techniques aux employés des entrepreneurs pour la réparation des systèmes et de l'équipement en ce qui concerne 10 à 15 marchés de réparation et de révision (R et R) passés avec un nombre équivalent d'entreprises industrielles. Examiner les prescriptions de réparation et fournir des recommandations aux services d'ingénierie; étudier les plaintes venant de l'extérieur et déterminer la responsabilité de garantie concernant la réparation et la révision, au nom du Ministère; autoriser l'utilisation des fournitures du Ministère pour réparer ou réviser l'équipement; détruire les fournitures du Ministère dont la réparation est techniquement impossible ou trop coûteuse; contrôler la bonne garde de l'équipement | 25 |

% du temps

ministériel qui a été prêté ou confié en garde à l'industrie; attester les factures R et R, qui totalisent environ 500 000 \$ par année; et surveiller le contrôle exercé par l'entrepreneur sur les coûts, afin d'assurer une protection contre la réparation peu rentable.

Remplir des tâches connexes. Entre autres, rédiger des rapports techniques détaillés; contrôler les programmes de protection et de sécurité; et participer aux programmes de formation en cours d'emploi destinés aux nouveaux employés.

10

Particularités

Degré/
Points

Compétences et connaissances

3 / 166

Le travail exige une connaissance approfondie des techniques de génie mécanique, ainsi que des mathématiques, de la physique, de la statique, de la dynamique, des processus de traitement thermique et de déroulement, des propriétés, de la résistance et de la sélection des matériaux ainsi que la conception mécanique; une bonne connaissance des méthodes et des procédures de fabrication et de leurs applications aux organisations industrielles, des principes et des pratiques concernant l'assurance de la qualité, de l'échantillonnage statistique et du contrôle des processus, ainsi que de l'assurance de la qualité du logiciel; une connaissance détaillée des procédures utilisées dans le système AQ du Ministère ainsi que des prescriptions de l'OTAN et des forces militaires; une connaissance pratique de la conception assistée par ordinateur, de la fabrication automatisée, de l'équipement automatique d'essai et des autres appareils de mesure mécaniques, électroniques et optiques utilisés par l'industrie pour déterminer la conformité; une connaissance approfondie des exigences concernant l'emballage et la préservation; une connaissance approfondie des marchés, du système de gestion R et R du Ministère, du système de rapports du Ministère concernant les défauts techniques, ainsi que du système de design, de dessin et de documentation du Ministère.

Ce poste requiert les compétences voulues pour évaluer les programmes de contrôle de la qualité de l'entrepreneur; planifier et élaborer les plans ministériels concernant l'assurance de la qualité; déceler et résoudre les problèmes de qualité et d'ordre technique; utiliser les appareils de dessin, de mesure et d'essai.

Responsabilité technique

B1 / 103

Les responsabilités du représentant de la qualité du détachement concernant l'AQ, les aspects techniques et logistiques et l'administration des marchés, sont exercées conformément à des lignes directrices tantôt générales tantôt détaillées. Il faut user d'initiative et de jugement pour examiner et évaluer les systèmes de contrôle de la qualité et les plans d'inspection de l'entrepreneur, et pour échelonner la vérification selon les diverses étapes de l'activité de l'entrepreneur. Il est souvent nécessaire de modifier les plans habituels d'assurance de la qualité, afin de tenir compte des changements apportés par l'entrepreneur relativement aux techniques et à la production. Il faut initiative et jugement pour approuver les niveaux de réparation recommandés par l'entrepreneur dans le cadre des marchés de maintenance, pour évaluer les demandes de l'entrepreneur qui comportent une dérogation aux exigences concernant le design et les prescriptions et l'assurance de la qualité, et pour faire des commentaires à ce sujet. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour proposer des correctifs, pour

Degré/
Poi nts

Ministère une dépense indue de ressources. Le fait de prendre une décision peu judicieuse ou erronée pourrait influencer défavorablement sur l'exécution du marché, gêner les opérations du Ministère, entraîner l'admission de matériel défectueux dans les stocks du Ministère, ce qui pourrait provoquer des blessures ou des pertes de vie, hausser le coût assumé par le Ministère, ou causer une baisse de confiance et de prestige auprès de l'industrie et des gouvernements étrangers.

Conditions de travail

3 / 54

Le travail exige de faire l'inspection d'un grand nombre d'installations d'entrepreneur, ainsi que d'appareils et d'équipement mécanique lourd de fabrication et de révision, notamment les réservoirs d'acier soudé, le matériel de terrassement, les organes de véhicules et les pièces usinées. Il faut se déplacer fréquemment dans une région métropolitaine. Lorsqu'il faut assurer ses services aux entrepreneurs, le RQD est constamment exposé à la poussière, aux gaz, à la chaleur et au bruit qui caractérisent les processus de fabrication. De par sa nature même, l'industrie qui opère dans le cadre de marchés présente un niveau de danger et de risques élevés résultant de la manutention des matériaux et des arrangements de travail temporaires. Le travail oblige fréquemment à rester debout, à se déplacer à pied, à grimper, à déplacer des objets et à travailler dans des espaces exigus, ce qui constitue une cause de fatigue considérable.

Supervision

1 / 15

Le travail n'exige aucune supervision; toutefois, le titulaire peut parfois être appelé à former des nouveaux employés.

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 19

Niveau: 2

Titre descriptif: Inspecteur subalterne, Poids et mesures
Supérieur hiérarchique: Superviseur des opérations

Cote numérique: 215

Profil du poste

Le travail est effectué dans un district sous la supervision d'un inspecteur principal.

Fonctions% du temps

| | |
|---|----|
| Faire les inspections routinières et les essais de divers instruments et systèmes de pesage et de mesurage mécaniques et électroniques utilisés dans le commerce où le poids, le temps, le volume et la mesure linéaire servent à établir les prix. | 85 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| Remplir d'autres fonctions telles que: examiner des marchandises en vue d'établir si la déclaration est conforme à la loi appropriée; préparer des ébauches de rapports d'enquête sur ce qui a été trouvé et recommander des mesures correctives à l'inspecteur principal; refaire le calibrage des étalons du Ministère et de l'industrie. | 15 |
|---|----|

ParticularitésDegré/
PointsCompétences et connaissances

1 / 50

Le travail exige une certaine connaissance des techniques et pratiques liées au pesage et au mesurage des marchandises vendues dans le commerce, une bonne connaissance des caractéristiques métrologiques de divers appareils mécaniques et électroniques utilisés pour le pesage, les mesures linéaires et le pesage des liquides; une certaine connaissance de la Loi et du Règlement sur les poids et mesures, des lois et règlements sur les aliments du bétail, les semences, les engrais chimiques, les produits antiparasitaires et l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et une connaissance des directives ministérielles, des méthodes d'inspection et de la politique ministérielle d'application de la loi. Il faut avoir une bonne connaissance des mathématiques, du principe du levier, simple ou composé, et de ses applications, de l'extensomètre, des principes fondamentaux de physique, de la gravimétrie, de la dilatation et de la contraction des solides et des caractéristiques de différents fluides, comme les produits pétroliers, le lait, l'eau et les fertilisants liquides.

Il faut pouvoir déceler les pratiques frauduleuses, la modification non autorisée des appareils de mesure, procéder à des essais et évaluer l'état d'un appareil et la conformité aux normes de son installation.

Degré/
PointsResponsabilité technique

AI / 50

Il faut faire preuve de jugement et d'initiative pour entretenir et calibrer les étalons, inspecter, vérifier, ou rejeter des appareils de mesurage et de pesage simples et de plus en plus complexes. Il faut un bon jugement pour interpréter la législation et prendre des mesures coercitives.

Même s'il est possible de discuter des cas problèmes avec l'inspecteur principal ou le superviseur immédiat, une erreur de jugement peut entraîner des pertes de revenus. Un mauvais conseil donné à un fabricant ou à un commerçant peut entraîner des pertes pour les intéressés et le public, et nuire à la crédibilité du Ministère. Les erreurs d'attention, commises au cours de l'inspection et de la vérification d'un appareil utilisé dans le commerce qui n'est pas approuvé ou qui ne respecte pas les tolérances établies, peuvent embarrasser le Ministère ou, même, entraîner des poursuites contre ce dernier.

Conditions de travail

5 / 100

Le travail exige des efforts physiques pour manipuler des poids d'essai de 50 lb et de 20 kg, des réservoirs de calibrage de 20 litres remplis de produits du pétrole. Le travail s'effectue quel que soit le temps qu'il fait et l'inspecteur travaille souvent dans des conditions difficiles: il doit se glisser sous les structures de balances, monter sur des camions-citernes; il est exposé à la poussière de céréales dans les usines d'aliments, à des odeurs désagréables dans les abattoirs, les usines de peinture, les papeteries, les usines de fabrication de produits pétroliers en vrac, les installations de gaz propane et les installations frigorifiques pour la viande; le travail entraîne aussi de nombreux déplacements.

Supervision

1 / 15

Aucune supervision.

